

L'ÉDITO

L'année 2021 a été indéniablement marquée par la crise sanitaire et la campagne de vaccination portée par un formidable esprit de mobilisation qui a soufflé sur les Mauges. Quand nous avons pris la décision de répondre favorablement à la sollicitation du préfet et de l'ARS d'ouvrir un centre de vaccination sur notre territoire en janvier 2021, je ne pensais pas sincèrement que cette aventure allait durer plus d'un an !

N'oublions pas, nous étions dans une situation totalement inédite sans aucune visibilité. La vaccination était annoncée alors par le gouvernement et les autorités de santé comme le grand espoir d'éradiquer la pandémie pour revenir à une situation « normale ». Il fallait y croire et c'est ce que nous avons fait en mobilisant au premier jour des moyens très importants, on osait parler alors de situation de guerre, il fallait frapper fort !

Malgré les nombreuses inconnues, malgré l'urgence à appliquer de nouveaux protocoles qui venaient d'en haut, tous les acteurs du territoire ont répondu à cet appel en faisant preuve collectivement de professionnalisme et de responsabilité face à l'impérieuse nécessité de combattre le Covid 19.

Ce que je retiens de toute cette période, c'est que élus, agents, professionnels de santé, nous avons su faire « équipe », notion à laquelle je suis particulièrement attaché et qui fait d'ailleurs partie de l'ADN de notre territoire exceptionnellement résilient, le territoire des Mauges. Après une nécessaire période d'apprentissage, nous avons trouvé le bon niveau de dialogue pour coordonner efficacement le dispositif et déployer collectivement des solutions et ainsi améliorer l'accueil, faciliter le flux et rendre plus performante la prise en charge des patients.

En 2021, démonstration a été faite que la situation de crise n'a pas non plus paralysé l'action communautaire. La feuille de route élaborée en concertation avec les élus des Mauges s'est concrétisée et fixe maintenant un cap pour 2030. Nous continuons d'œuvrer pour le quotidien et la qualité de vie des habitants, des entreprises et de tous les acteurs des Mauges. Nous continuons de faire progresser nos projets structurants pour relever les enjeux et construire ensemble un avenir heureux pour les habitants de notre territoire.

Didier HUCHON, Président de Mauges Communauté

NOUS SOMMES LES **MAUGES**

MODERNE

L'eau est notre patrimoine commun. Soyons modernes et innovants dans notre façon de la gérer pour que sa qualité et sa quantité fassent de nos cours d'eau une richesse, parce que nous sommes les Mauges.

AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

L'autonomie énergétique est notre avenir. Attachés plus que jamais à ce que le développement de notre territoire tourne rond, nous le souhaitons résolument circulaire, parce que nous sommes les Mauges.

UNITÉ

L'unité est le sens de notre action. Avec un Plan Climat Air Energie ambitieux pour un seul et même territoire, relevons ensemble le défi du changement climatique parce que nous sommes les Mauges.

GÉNÉROSITÉ

La générosité et la solidarité sont des valeurs fortes de notre territoire. Accompagnons les personnes fragiles afin d'améliorer leur quotidien. Continuons à proposer des moments de partage et de découvertes avec Scènes de Pays, parce que nous sommes les Mauges.

EQUILIBRE

L'équilibre de notre territoire est la garantie d'un développement harmonieux. Ensemble mobilisons-nous pour l'aménagement de cet espace pluriel, dynamique, partagé et tourné vers l'avenir, parce que nous sommes les Mauges.

SYNERGIE

La synergie a toujours été une marque de notre territoire et doit rester le formidable catalyseur de ses forces vives. Alors plus que jamais en 2021, cultivons l'esprit et les valeurs de la coopération et de la collaboration, unissons toutes nos forces pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain, parce que nous sommes les Mauges.

- Source : Voeux 2021 -

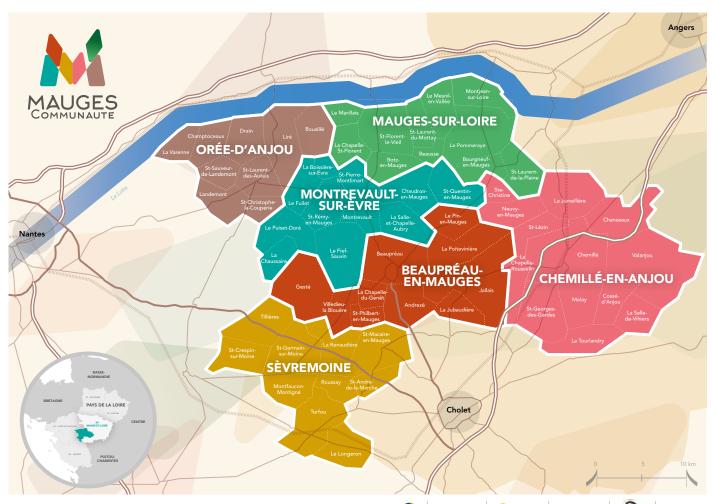
SOMMAIRE

Le lerritoirep.4		
Les élus du Conseil communautaire		- p.6
La gouvernance 2020 - 2026	p.8	
Finances p.10		
Ressources humainesp.12		
Politiques contractuellesp.1	15	
Conseil prospectif territorial	p.17	
AMÉNAGEMENT		P.19
Urbanisme	p.20	
Habitat p.2	3	
Mobilitésp	.25	
Aménagement numérique		p.27
DÉVELOPPEMENT> >> UN TERRITOIRE COMPÉTITIF ET INNOVANT Économie	Γ	P.29
Agriculture et alimentation		n 33
Tourismep		p.00
Énergies renouvelables		p.39
Transition écologique et animation territoriale		
VIVRE ENSEMBLE> >> UN TERRITOIRE SOLIDAIRE ORGANISANT DES SERVICES DE QUALITÉ		P.45
Culture et patrimoine		p.46
Solidarités santé	p	.49
Eau potable et assainissementp.		p.53
Politique des déchets		p.58

LE TERRITOIRE

Beaupréau-en-Mauges		23 407 hab.	 230 km²	102 hab./km² 10 cd*
Chemillé-en-Anjou		20 985 hab.	 324 km²	65 hab./km² 13 cd
Mauges-sur-Loire		18 018 hab.	 192 km²	94 hab./km² 11 cd
Montrevault-sur-Èvre		15 787 hab.	 199 km²	79 hab./km² 12 cd
Orée-d'Anjou		16 354 hab.	 156 km²	105 hab./km² 9 cd
Sèvremoine		25 303 hab.	 213 km²	119 hab./km² 10 cd

*Rensencement INSEE 2018 en vigueur au 1^{er} janvier 2021 - cd = commune déléguée













communes nouvelles et 64 communes déléguées

120 000

habitants

40 500

emplois publics et privés

1315 km²



1^{er} janvier 2016 : Création de la Communauté d'Agglomération Mauges Communauté

1 PRÉSIDENT

1 BUREAU COMMUNAUTAIRE composé de 11 vice-présidents & 6 conseillers délégués 49 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Compétences exercées

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
 - Équilibre social de l'habitat
 - Accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets ménagers
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
 Eau potable
 - Assainissement et eau pluviale urbaine

COMPÉTENCES FACULTATIVES

- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
 - Action sociale d'intérêt communautaire
 - Aménagement numérique
 - Gestion des milieux humides et des reseaux hydrographiques
 - Action culturelle
 - Mise en valeur du patrimoine
 - Contributions au service départemental d'incendie et de secours



Aline BRAY Vice-présidente Pôle Solidarités territoriales Solidarité-Santé Citoyenneté



Valérie DA SILVA **FERREIRA** Présidente Stratégie écologique et animation territoriale



Jacques PRIMITIF Conseiller délégué Eau potable



Guylaine LESERVOISIER

LES I CONSEIL COM



Isabelle **BILLET**



Willy **DUPONT**



Hugues **ROLLIN**





Christophe DOUGÉ Vice-président Pôle Grand cycle de l'eau Assainissement et eau potable



Sylvie MARNÉ Vice-présidente Culture Patrimoine



Denis RAIMBAULT Conseiller délégué Infrastructures routières, ferroviaires et numériques





BE



Benoît **BRIAND**



Isabelle HAIE



Danielle JARRY



Serge PIOU

SÈVREMOINE



Didier HUCHON



Richard CESBRON Vice-président Habitat



Chantal GOURDON Conseillère déléguée Finances procédures contractuelles commande publique



Claire **BAUBRY**



Céline **BONNIN**



BRIN



Thierry **LEBREC**



Paul NERRIÈRE



Geneviève **GAILLARD**



Mathieu **LERAY**

ÉLUS **MUNAUTAIRE**



Vice-président GEMAPI



Marie LE GAL



Claudie **MONTAILLER**





Politique des déchets



Jean BESNARD Conseiller délégué Soutien et relance économique



Nadège MOREAU



Christophe **JOLIVET**

MAUGES-SUR-LOIRE



AUPRÉAU-**I-MAUGES**

CHEMILLÉ-



Hervé MARTIN /ice-président Pôle Aménagement Urbanisme



Luc PELÉ Conseiller délégué Énergies renouvelables



Yann SEMLER-COLLERY Vice-président Tourisme





Christelle **BARBEAU**



Sophie **BIDET-ENON**



Anne-Rachel **BODEREAU**



Franck AUBIN Vice-président Pôle Développement Économie



Annick BRAUD Vice-présidente Mobilités



Régis LEBRUN Conseiller délégué Agriculture & alimentation



Pascal CASSIN



Brigitte LEBERT



Corinne BLOCQUAUX



Thérèse **COLINEAU**



Philippe COURPAT



Marie-Ange DÉNÉCHÈRE



Sonia **FAUCHEUX**



Didier SAUVESTRE



MOUY

LA GOUVERNANCE

2020-2026

CONFÉREN	RGI : 14 membres CE DES MAIRES : nembres			ONS DE 20 MEMI ÉGATIONS	BRES	
	PÔLE AMÉNAGEMENT	URBANISME	HABITAT	MOBILITÉS	ROUTIÈRES,	RUCTURES FERROVIAIRES ÉRIQUES
	Hervé MARTIN	Hervé MARTIN	Richard CESBRON	Annick BRAUD		enis IBAULT
	PÔLE TRANSITION ÉCOLOGIQUE Gilles PITON	POLITIQUE DES DÉCHETS Gilles PITON	STRATÉGIE ÉCOLOGIQUE ET ANIMATION TERRITORIA Valérie DA SILVA FERREIRA			
	PÔLE GRAND CYLCLE DE L'EAU	STRATÉGIE GRAND CYCLE DE L'EAU	EXPLOITATION ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE			
	Christophe DOUGÉ	Christophe DOUGÉ	Jacques PRIMITIF	Yannick BENOIST		
PRÉSIDENT Didier HUCHON	PÔLE DÉVELOPPEMENT	ÉCONOMIE	AGRICULTURE	SOUTIEN ET RELANCE ÉCONOMIQUE	TOURISME ôsezMauges	ENR Mauges Énergies
	Franck AUBIN	Franck AUBIN	Régis LEBRUN	Jean BESNARD	Yann SEMLER- COLLERY	Luc PELÉ
	PÔLE SOLIDARITÉS ET ANIMATION TERRITORIALE	SOLIDARITÉS SANTÉ	CULTURE PATRIMOINE			
	Aline BRAY	Aline BRAY	Sylvie MARNÉ			
			CITOYENNETÉ		Alir	ie BRAY
			ICES - COMMANDE CÉDURES CONTRAC		Chantal	GOURDON
		RESSC	OURCES HUMAINES			

2021, Mauges Communauté fixe son cap pour 2030: dans un écosystème où tout est relié et interdépendant, **3 GRANDS PRINCIPES** guident l'action communautaire autour de 14 THÉMATIQUES déclinées en **60 ENJEUX** et 222 OBJECTIFS STRATÉGIQUES.

16 JUIN

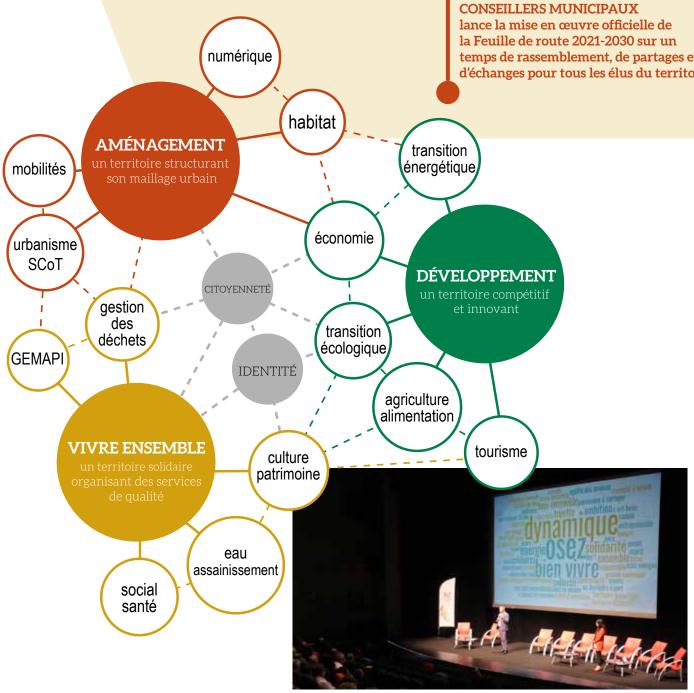
LA PLÉNIÈRE INTER-COMMISSIONS réunit l'ensemble des élus des commissions communautaires ayant participé à la rédaction de la feuille de route pour partager une vision globale des orientations du territoire.

7 JUILLET

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE arrête la feuille de route.

29 SEPTEMBRE

LE GRAND RENDEZ-VOUS DES **CONSEILLERS MUNICIPAUX** lance la mise en œuvre officielle de la Feuille de route 2021-2030 sur un temps de rassemblement, de partages et d'échanges pour tous les élus du territoire.







budgets au total dont
budget principal et 8 budgets annexes



12,3 M€

d'investissements dont 9,1 M€ pour l'eau potable, l'eau pluviale et l'assainissement



7,8 M€ de charges de personnel

BUDGET 2021 : LA MONTÉE EN PUISSANCE DES POLITIQUES STRATÉGIQUES

Le budget 2021 a trouvé sa place dans une période intermédiaire : celle qui sépare deux feuilles de route. La première, toujours en phase d'application, devant laisser place à la deuxième, mettant le cap sur 2030. Il se caractérise donc par son insertion dans une temporalité singulière en poursuivant une action résolue de développement, d'aménagement et de solidarité territoriale.

La terminaison de la feuille de route 2017-2020 n'a été qu'une étape, ou, plus précisément, une transition vers la feuille de route 2021-2030. Le budget 2021 n'est ainsi pas un acte d'attente mais un budget solide qui impulse une dynamique afin d'assurer l'articulation entre les mandats et les feuilles de route.

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire, 2021 est l'année de la relance des projets structurants (Plan mobilités territorial 2030, Programme Local de l'Habitat (PLH), Programme de restructuration des déchèteries...). Les investissements 2021 sont projetés à hauteur de 20,5 M€ et autofinancé à 67 %.

Le budget 2021 a été voté au Conseil communautaire du 17 mars 2021.



LES DÉPENSES PAR COMPÉTENCES

Dépenses de fonctionnement et d'investissement cumulées des budgets principal et annexes - Budget primitif 2021 -

URBANISME

& HABITAT

1,8 M€

SOLIDARITÉS
TERRITORIALES

I Culture - patrimoine I Social - Santé I TAGV ÉCONOMIE & TOURISME

- I Aménagement et gestion des parcs d'activités I Immobilier d'entreprises
- I Accompagnement et soutiens des entreprises

13,4 M€

I Promotion du tourisme

5,6 M€
MOBILITÉ

I Transport scolaire I Transport interurbain, TAD, services...

LES DÉPENSES*
PAR COMPÉTENCES

76,9 M€

2,3 M€

SDIS - SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

4,7 M€ADMINISTRATION

GÉNÉRALE

15,9 M€ ENVIRONNEMENT

I Gestion des déchets I Transition écologique et animation territoriale

29,3 M€ EAU

I Assainissement I Eau pluviale I GEMAPI





agents en activité au 31/12/2021



133,85 Équivalents Temps Plein



45 ou 25 jours de télétravail par an

DES MOYENS À LA HAUTEUR DES AMBITIONS POLITIQUE

La structuration de l'agglomération se poursuit, et Mauges Communauté grandit. Alors que la collectivité était passée de 66 agents en activité au 1^{er} janvier 2019 à 107 au 1^{er} janvier 2020, on comptait 137 agents en activité le 1^{er} janvier 2021. Les effectifs ont donc augmenté de 28 % depuis 2020 et de 107 % par rapport à l'effectif 2019. Cette hausse est principalement dûe à la prise de compétence assainissement en 2020 et à la structuration d'un service dedié adapté aux besoins du territoire.

En 2022, Mauges Communauté entend poursuivre la hausse de ses effectifs. En effet, 17 postes ouverts en 2021 étaient encore à pourvoir au 1^{er} janvier 2022, et 21 autres ouvertures étaient prévus. Après plusieurs années de construction de l'agglomération, l'effectif de Mauges Communauté devrait se stabiliser au 1^{er} janvier 2023 et devrait atteindre environ 170 à 180 agents.

2021, ENTRE POURSUITE ET SORTIE DE LA CRISE SANITAIRE

À l'instar de l'année 2020, l'année 2021 a été fortement marquée par la crise sanitaire. Les équipes de Mauges Communauté ont dû de nouveau faire preuve d'importantes capacités d'adaptation. Parmi les nombreuses initiatives prises, la participation de 21 agents, hors de leurs missions habituelles, au Centre de vaccination des Mauges a été un marqueur particulier.

La sortie de la crise sanitaire a aussi été l'occasion de repenser les manières de travailler et d'avancer sur des sujets de dialogue social. Ainsi, un règlement du télétravail pérenne, ouvrant deux forfaits de télétravail (un forfait à 45 jours par an et un forfait à 25 jours par an) a pu être travaillé et adopté en tout début d'année 2022. De même, l'engagement et l'adaptabilité des agents face à la crise sanitaire a été récompensé, comme en 2020, par un complément indemnitaire annuel (CIA) exceptionnel : la reconduction de ce dispositif a amené à travailler à l'adoption d'un CIA pérenne, récompensant l'investissement dans les projets de la collectivité, et qui devrait voir le jour dans le courant de l'année 2022.

LA RÉPARTITION DES EFFECTIFS

L'effectif de Mauges Communauté au 31 décembre 2021 est de **145 agents**, dont 137 en activité, 2 en détachement, 5 en disponibilité et 1 en congé parental.

SERVICES	Agents en activité	Équivalents temps plein
Communication	3	3
Droit des sols	16	15,8
Gestion des déchets	14	13
Habitat - Urbanisme	4	4
SIG - Observatoire	2	2
Mobilités	5	5
Ingénierie technique	3	3
Culture	8	8
Relations avec les entreprises et animation territoriale	8	7,25
Solidarités et santé	8	7,3
Assainisement et eau potable	47	46,5
Finance - Commande publique	8	8
Ressources humaines	1	1
Transition énergétique et animation territoriale	1	1
Secrétariat général	4	4
Projets d'intérêt territorial et financements	1	1
Direction générale	1	1
Affaires juridiques	1	1
Aménagement, environnement et gestion des risques GEMAPI	1	1
Animation Conseil prospectif	0	0
Mission archivage	1	1
TOTAL	137	133,85

Filière	Cadre d'emplois	Agents
Administrative	Administrateur (A+)	2
	Attaché (A)	14
	Rédacteur (B)	16
	Adjoint administratif (C)	34
Technique	Ingénieur (A)	9
	Technicien (B)	18
	Agent de Maîtrise (C)	7
	Adjoint technique (C)	38
Sociale	Assistant socio-éducatif	2
	Agent social	3
Culturel	Attaché de conservation du patrimoine (A)	1

Catégorie A+	2 agents (1 %)
Catégorie A	29 agents (20 %)
Catégorie B	34 agents (24 %)
Catégorie C	79 agents (55 %)
Administrative	66 agents (46 %)
Administrative Technique	66 agents (46 %) 72 agents (50 %)
	<u> </u>









VERS LA CRÉATION D'UN SERVICE RESSOURCES HUMAINES INTERNE

Enfin, en 2021, la création d'un service Ressources Humaine en interne, propre à la collectivité, a été acté. Un Responsable des Ressources Humaines a donc été recruté en ce sens, et a pu prendre ses fonctions le 4 janvier 2022. L'objectif est de créer un service de 4 agents, avec deux gestionnaires RH en charge des paies, des carrières et du recrutement, ainsi qu'une chargée ou un chargé de mission RH en charge de la vie au travail (formation, prévention, qualité de vie, etc.). La création du service Ressources Humaines permettra de doter Mauges Communauté d'une véritable politique dans ce domaine et d'une stratégie, afin de répondre aux attentes et aux besoins de ses agents de plus en plus nombreux. Il permettra également de répondre à l'enjeu d'attractivité du territoire.





de dotation complémentaire LEADER



1 259 000 €

de fonds régional de soutien à l'investissement des communes et de l'intercommunalité



2 315 068 €

de dotation du Conseil départemental



4 873 809 €

de Dotation de Soutien à l'Investissement Local L'Europe, l'État, la Région, le Département, les intercommunalités et les communes se sont mobilisés pour mettre en œuvre un plan de relance massif pour limiter les impacts sociaux et économiques de la crise sanitaire. Cette collaboration instaurée avec les différents échelons est plus que nécessaire en tant de crise. Elle porte, certes sur les financements apportés aux projets locaux, mais plus fondamentalement, elle participe à la vie des habitants et des entreprises des Mauges.

UN PROGRAMME EUROPÉEN LEADER 2014-2020 TOUJOURS ACTIF

Un programme européen LEADER 2014-2020 relancé avec l'obtention d'une enveloppe financière complémentaire d'un montant de 671 638 € qui se rajoute à l'enveloppe initiale de 2 600 000 €.

De nouveaux projets vont pouvoir être financés rapidement. Plus de 2 600 000 € ont déjà été injectés dans l'économie locale des Mauges. C'est plus de 80 projets portés par les collectivités et les associations qui ont été ainsi soutenus. Ces projets concernent pour l'essentiel l'amélioration et le développement de l'offre de services, la santé, les usages numériques mais également la transition écologique du territoire.

LE CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Un nouvel outil de collaboration entre l'État et les collectivités territoriales au plus près des territoires

Après la signature d'un protocole en juillet 2021, Mauges Communauté a adopté le CRTE des Mauges, fruit du travail de collaboration entre les collectivités et l'État en partenariat avec la Région, le Département et l'Agence de l'Eau.

Signés pour 6 ans, les CRTE instituent un nouveau cadre de travail contractuel, avec une méthode qui part des enjeux et des besoins propres à chacun des territoires, pour construire un projet stratégique global, pluriannuel et sur l'ensemble des actions que l'État peut accompagner.

Le CRTE a vocation à faciliter l'accès aux aides de toutes natures, avec un accent particulier les deux premières années sur celles du plan de relance.

Le CRTE des Mauges est résolument tourné vers des actions structurantes pour une ruralité dynamique et innovante. Il s'appuie sur les documents cadre de Mauges Communauté : SCoT, PCAET, Programme sur l'économie circulaire, Plan de mobilités 2030, Plan Local de l'Habitat, Contrat Local de Santé, Projet Alimentaire Territorial, Territoire d'Industrie, Petites Villes de Demain... Il est évidemment adossé à la feuille de route de Mauges Communauté adoptée le 7 juillet 2021.

Le CRTE répondra aux 5 axes majeures et interdépendants qui construiront le territoire des Mauges de 2030 :

- Axe 1 : Un territoire confortant son développement économique et urbain tout en garantissant la préservation de la biodiversité et des espaces naturels, agricoles ou forestiers;
- Axe 2 : Un territoire compétitif et innovant conjuguant attractivité et un système productif plus durable ;
- Axe 3 : Un territoire solidaire organisant des services de qualité afin de rendre le territoire plus résilient tout en assurant les besoins fondamentaux de tous ;
- Axe 4 : Un territoire à énergie positive en 2050 afin de relever collectivement le défi de la transition écologique ;
- Axe 5 : Un territoire à toutes les échelles afin de faire rayonner les Mauges à l'échelle régionale, nationale et internationale.

En 2021, 4 873 809 € ont été octroyés. Les projets soutenus sont nombreux parmi lesquels la construction de deux nouvelles médiathèques à Saint-Pierre-Montlimart / Montrevault-sur-Èvre et à Saint-Germain-sur-Moine / Sèvremoine, la création de l'extension Maison de l'enfance à Beaupréau / Beaupréau-en-Mauges et celle de la Varenne / Orée-d'Anjou mais également l'aménagement de liaisons douces notamment dans les zones urbaines et entre les communes, la rénovation de bâtiments publics (école...).

LE CONTRAT TERRITOIRES-RÉGION 2020

Le Contrat Territoires-Région (CTR) de Mauges Communauté est doté d'une enveloppe financière de 5 449 000 €. 15 projets ont été soutenus au titre du CTR tournés vers l'affirmation des fonctions de centralité des bourgs-centres des communes nouvelles, en liaison parfaite avec le projet d'aménagement du SCoT, la Santé, la transition écologique, la mobilité, le loisir.

Dans le cadre de plan de relance de Région, un fonds de soutien à l'investissement des communes et des intercommunalités a été créé.

Ce fonds est de 1 259 000 € pour le territoire de Mauges Communauté.

Deux actions vont pouvoir bénéficier de ses aides supplémentaires :

- Construction d'un centre aquatique sur la commune déléguée de La Pommeraye / Mauges-sur-Loire;
- > Le renforcement de la digue de Montjeansur-Loire / Saint-Florent-le-Vieil à Maugessur-Loire (Mauges Communauté).

UN DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENT DES COMMUNES

Le Département de Maine-et-Loire a souhaité accompagner le développement investissements portés par les communes, au regard de sa compétence de solidarité territoriale attribuée par la loi NOTRe. Ce dispositif sera complété à terme par la signature d'accordscadres avec chaque intercommunalité. Ainsi les six communes des Mauges vont pouvoir bénéficer d'une dotation de 2 315 068 €. Douze projets ont déjà été retenus dans le cadre du premier appel de fonds pour 600 000 € de subvention : aire de jeux à Saint-Macaireen-Mauges / Sèvremoine, construction d'un pôle santé et aménagement de l'îlot de Saint-Macaire-en-Mauges / Sèvremoine, City-parc à Botz-en-Mauges / Mauges-sur-Loire, acquisition de locaux de santé et petite enfance sur Chemillé-en-Anjou, extension du pôle enfance d'Orée-d'Anjou...





63

membres engagés fin 2021 pour l'avenir du territoire



29

juin 2021, installation officielle du 1^{er} Conseil prospectif territorial des Mauges



3

missions clés :
> débattre & échanger
> interroger & explorer
> construire & proposer

« Osons dessiner ensemble, les Mauges de demain », c'est l'invitation qu'Adeline Humeau a souhaité adresser en tant que Présidente du Conseil prospectif aux membres du Conseil prospectif territorial lors de la séance d'installation tant attendue après l'assouplissement des restrictions sanitaires en juin 2021.

LE CONSEIL PROSPECTIF INSTALLÉ

Adeline Humeau, Présidente du Conseil prospectif territorial a ouvert le 29 juin 2021 la première assemblée du 1^{er} Conseil prospectif territorial des Mauges. Après plusieurs mois de création et d'organisation de ce collectif, les citoyens tirés au sort, volontaires et désignés ont pu se présenter et se découvrir dans les jardins du Parc Camifolia à Chemilléen-Anjou.

L'assemblée a eu l'honneur d'accueillir, Jo Spiegel, ancien Maire de Kingersheim (Alsace). Sur invitation de Didier Huchon, Président de Mauges Communauté et d'Adeline Humeau, Présidente du Conseil prospectif territorial, Jo Spiegel a accepté de venir découvrir le territoire des Mauges et de participer à un véritable marathon consacré à la démocratie. Jo Spiegel intervient régulièrement en public ou à l'écrit pour partager le lien entre transition écologique, justice sociale et transition démocratique. Homme engagé et passionné, Jo Spiegel a tenu un discours éclairant et enthousiasmant pour l'installation du Conseil et ses activités prochaines. Il a également précisé ce qu'il considère comme les conditions de la pleine réussite de cette nouvelle instance.

L'Assemblée s'est clôturée par un temps d'échange sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil prospectif. À cette occasion, la première saisine adressée par Mauges Communauté, a été présentée aux membres.

UNE PREMIÈRE SAISINE LANCÉE SUR LA THÉMATIQUE DÉCHETS

En septembre 2021, les membres ont débuté leurs travaux et réflexions sur la première saisine : « Le cycle de vie d'un produit (de la matière première à la gestion des déchets) et les actions à mener pour mobiliser efficacement tous les acteurs à réduire la production des déchets. Il s'agit

notamment d'interroger la place et le rôle des différents acteurs, dont notre collectivité, dans la filière de gestion des déchets ».

Consommateurs. citoyens, entreprises, collectivités...: tous ont un rôle à jouer au quotidien et à toutes les échelles, pour lutter contre le changement climatique. Chaque jour, des événements, en Europe, en Amérique ou en Afrique, nous rappellent l'urgence d'agir. C'est par ce prisme que les élus du Conseil communautaire de Mauges Communauté ont souhaité saisir le Conseil prospectif territorial pour sa première saisine. Il est attendu des membres, une réflexion sur « le cycle de vie d'un produit et les actions à mener pour mobiliser efficacement tous les acteurs à réduire la production des déchets ».

Par cycle de vie, on entend l'extraction de la matière première, la fabrication, le conditionnement et l'ensemble des phases jusqu'à la consommation et la production de déchets. Par gestion de déchets, on entend les différentes phases : collecte, traitement, revalorisation...

Pour répondre à ce sujet, le Conseil prospectif territorial pourra notamment répondre aux questions suivantes :

> Quel est le rôle des différents acteurs dans les filières des déchets ?





- > Quelle est la place de la collectivité territoriale au sein du cycle de vie d'un produit ?
- > Quels moyens incitatifs préconisés pour diminuer et revaloriser les déchets ?

De septembre à décembre, le Conseil a organisé la méthode de travail autour de cette saisine. Compréhension et reformulation du sujet, visites, conférences et rencontres ont commencé à alimenter leur réflexion. Le premier avis du Conseil prospectif territorial est attendu pour 2022.

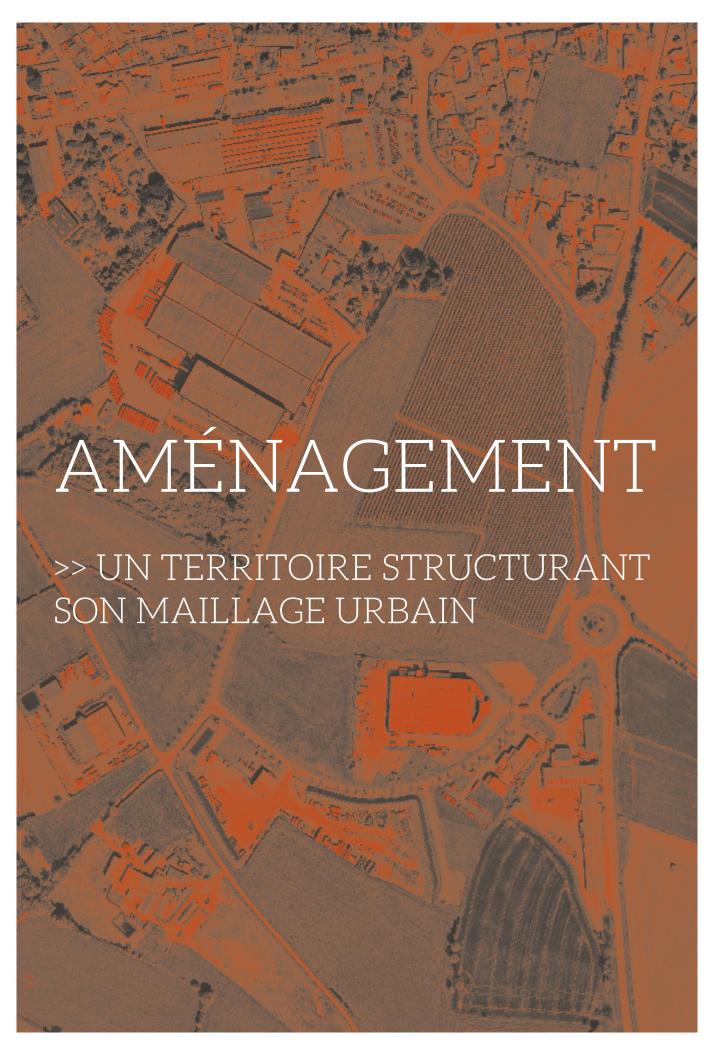
UN SITE INTERNET COLLABORATIF

Le site <u>www.conseilprospectif-mauges.fr</u> a été créé avec l'objectif double de faire connaître et d'animer le Conseil.

Le site est une vitrine, outil de valorisation de l'image du territoire. Il apporte visibilité et lisibilité sur le statut, l'organisation et le fonctionnement, les missions et les actualités du Conseil.

Le site est également un outil de travail à distance pour les membres du Conseil. Il propose des outils d'animation et de communication : agenda, newsletter, actualités, accès privé, forum, téléchargement... pour faciliter les échanges entre les personnes et animer la dynamique collective de réflexion.









fin 2025

objectif d'approbation de la révision du SCoT avec

300 000 €

budgétés sur 3 ans



9 9 2 4

autorisations d'urbanisme instruites



par rapport à 2020

2021 a été une année clé et dense pour préparer l'avenir sur deux grands enjeux pour le territoire : lancer la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) d'une part et accompagner la dématérialisation des autorisations d'urbanisme obligatoire au 1er janvier 2022 d'autre part.

L'AMÉNAGEMENT DU TERROIRE

Le marché de la révision du SCoT en préparation

Pour l'urbanisme et la planification stratégique, l'année 2021 a été une année de préparation du marché de prestation pour la révision du SCoT, projet phare du mandat.

Le cahier des charges s'est appuyé sur les objectifs et enjeux définis lors du travail sur la feuille de route, centrée sur cette révision du SCoT, document de planification pour les 20 ans à venir. Compte tenu de son caractère très transversal, abordant de nombreuses thématiques, ce document a été travaillé en coordination avec plusieurs services de Mauges Communauté. Ses grandes lignes ainsi que les modalités de concertation et de pilotage envisagées au niveau du bloc local ont été évoquées en commission urbanisme et en comité politique. Son contenu a été finalisé et validé en décembre 2021 dans la perspective d'une consultation début janvier 2022. Compte tenu du montant estimé pour ce marché, la procédure d'appel d'offres restreint a été retenue.

Les objectifs poursuivis pour la révision du SCoT :

- > Conforter le positionnement de Mauges Communauté à l'échelle régionale
- > Afficher une ambition quant au développement économique et résidentiel des Mauges
- > Poursuivre et intensifier la politique d'innovation de Mauges Communauté
- > Promouvoir un développement qualitatif qui prenne appui sur les polarités
- > Mettre en œuvre une politique cohérente en termes de logements
- > Développer les services de mobilités adaptés au territoire
- > Préserver et mettre en valeur l'environnement

Un avis favorable au SRADDER au titre du SCoT

Mauges Communauté a suivi étroitement l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET). Le SRADDET a vocation à devenir le nouveau cadre de la planification régionale en matière d'aménagement du territoire, avec lequel le futur SCoT devra être compatible.

Ce dossier a fait l'objet d'un arrêt de projet en décembre 2020 par la Région. Le Conseil communautaire a donné un avis favorable au titre du SCoT, en mettant en exergue dans sa délibération les points positifs, les atouts et les enjeux spécifiques pour les Mauges, ainsi que la volonté de s'engager dans un mode de développement qui intègre l'impératif de sobriété foncière.

Une réflexion engagée avec l'interSCoT régional en déclinaison de la loi climat et résilience

La loi du 22 août 2021 portant sur la « lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets », fixe un objectif de « Zéro Artificialisation nette » (ZAN) à atteindre en 2050. Une première étape de division par deux de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers dans les dix prochaines années (2021-2031), par rapport à la consommation réelle de ces espaces observée au cours des dix années (2010-2020) est demandée à l'échelle nationale. Les conférences régionales des SCoT sont identifiées par la loi pour proposer à la Région une territorialisation de ces objectifs au sein des SRADDET. Le délai initial de proposition prévu dans la loi, fixé au 22 avril 2022, a été repoussé par la loi 3DS au 22 octobre 2022.

Mauges Communauté a participé aux réunions techniques et politiques de l'interscot régional des Pays de la Loire qui a confié aux 3 agences d'urbanisme d'Angers, de Nantes et de St-Nazaire, l'élaboration de scénarios chiffrés.

La réflexion des élus a été engagée avec une vigilance toute particulière afin de trouver un équilibre au sein de la Région en veillant à pouvoir maintenir un développement harmonieux des territoires ruraux au côté des métropoles. En effet, la diminution de la consommation d'espace et de l'artificialisation des sols constitue un enjeu majeur, dont il est impératif de se saisir au plus vite, car il va avoir des impacts forts en matière d'aménagement de l'espace (habitat, équipements, zones d'activités). Il s'agit de

réinterroger notre manière d'aménager (densité harmonieuse et acceptable, nouvelles formes urbaines, réhabilitation de friches...) afin de décliner, de manière qualitative, les objectifs quantitatifs de réduction qui seront inscrits au sein du SRADDET. La territorialisation retenue s'appliquera au SCoT et aux PLU qui devront la décliner à leur échelle d'ici août 2026 pour le SCoT et août 2027 pour les PLU.

LE DROIT DES SOLS

L'augmentaiton des demandes conduit à la réorganisation du service d'instruction du Droit des Sols (ADS)

Le service Application du Droit des Sols de Mauges Communauté, qui instruit, pour le compte des 6 communes membres de la communauté d'agglomération, l'ensemble des démarches d'urbanisme, a fait l'objet en 2021 d'une réflexion sur les modalités d'exercice de ses missions et de l'organisation du service, au regard d'un plan de charge en augmentation régulière. Ce bilan a été couplé avec la réflexion sur le travail à réaliser en vue de la préparation de la dématérialisation des dépôts des autorisations d'urbanisme et de leur instruction à organiser pour le 1er janvier 2022.

Le dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme a été en constante progression sur toute l'année (voir chiffres ci-contre). Les dépôts de permis de construire sur le dernier mois de l'année ont notamment été multipliés par 3, voire 4, pour certaines communes. Cette augmentation sur ce mois en particulier s'explique par la réforme thermique RT2020, imposée à compter du 1er janvier 2022 à toute nouvelle construction.

L'ensemble de ces éléments a conduit à une réorganisation du service ADS, avec une volonté politique de renforcer l'équipe par le recrutement de 4 agents avant la rentrée 2022.

La signature d'une nouvelle convention avec les communes

Dès le début de l'année 2021, une nouvelle instance urbanisme ADS a été organisée à l'échelle du bloc communal. Elle est composée du vice-président de l'agglomération en charge de l'aménagement du territoire, des 6 adjoints en charge de l'urbanisme des 6 communes membres, des responsables des services urbanisme des communes et des responsables urbanisme de Mauges Communauté. Des rencontres mensuelles permettent désormais d'échanger et de travailler sur les sujets relatifs



à l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme (règlements de PLU, convention, dématérialisation...).

Le premier travail de cette instance a été la révision de la convention encadrant les modalités d'organisation entre communes et le centre instructeur Mauges Communauté dans le cadre de la gestion des demandes (dépôts, instruction...). La nouvelle convention a été approuvée en décembre 2021.

L'ouverture du service en ligne des autorisations d'urbanisme

La dématérialisation des dépôts des autorisations d'urbanisme et de leur instruction répond à une obligation législative issue de la loi ELAN. Cette dématérialisation doit être organisée dans tous les territoires pour le 1^{er} janvier 2022. Plusieurs étapes ont rythmé l'année 2021 sur ce projet mené à l'échelle du bloc communal.

Les agents de Mauges Communauté et des communes ont été formés sur les évolutions du logiciel métier utilisé par l'ensemble des services. Deux instructeurs du service ADS ont été désignés et formés sur des missions d'administrateur du logiciel métier pour accompagner l'ensemble des utilisateurs : les agents communaux et les instructeurs de Mauges Communauté.

Des paramétrages ont été réalisés pour permettre aux usagers de déposer une demande en ligne à compter du 1^{er} janvier 2022. Des outils, comme le portail des services, seront finalisés en 2022, pour améliorer le fonctionnement des utilisateurs en interne.

Une consultation a été lancée pour une prestation d'accompagnement des 7 collectivités dans la démarche par un bureau d'études. Une première mission a été engagée sur le dernier trimestre avec le prestataire retenu pour réaliser un diagnostic de l'organisation des services et proposer des actions à engager :

- Harmonisation et optimisation des processus de pré et post instructions et de la communication
- Évaluation du logiciel d'instruction, dans la perspective éventuelle du renouvellement du marché
- > Numérisation certifiante externalisée
- > Signature électronique des documents
- > Amélioration des usages, outils et services numériques existants
- > Archivage électronique des dossiers
- > Lettre recommandée électronique au pétitionnaire

Le guichet unique a été finalement ouvert au 31 décembre pour que le dépôt des demandes des autorisations d'urbanisme soit effectif à compter du 1^{er} janvier 2022. L'ouverture s'est accompagnée d'une communication sur internet et dans la presse.

PERSPECTIVES 2022

- √ Choix du bureau d'étude et engagement effectif de la révision du SCoT.
- √ SRADDET et ZAN : poursuite des échanges en vue d'une contribution de la conférence régionale des SCoT en octobre 2022.
- √ Poursuite de la démarche de dématérialisation ADS.
- √ Développement de la mission d'accompagnement des usagers dans le cadre de la préparation de projets d'urbanisme.





ménages ont bénéficié d'une aide financière en faveur de l'amélioration de l'habitat représentant un total de

1 200 000 € d'aides attribuées



10 500 000 €

de travaux d'amélioration de l'habitat générés par le plan de relance



585 500 €

de soutien à la construction de logements dans le parc public Le conseil communautaire de Mauges Communauté a adopté le 20 novembre 2019 le premier Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025. L'année 2021 a permis de poursuivre et d'intensifier la mise en œuvre de ce plan d'actions ambitieux en faveur de l'habitat.

PRÉFIGURATION D'UNE MAISON DE L'HABITAT

Une action transversale a été menée à la croisée du Programme Local de l'Habitat (PLH) et du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : la création d'une Maison de l'Habitat. Elle intégrera une Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique ayant pour vocation de proposer un nouveau service à l'habitant. L'objectif est de faciliter le parcours de l'usager pour toutes ses démarches liées à l'habitat et au logement. Ce lieu au fonctionnement partenarial devra également faciliter la mise en relation entre les habitants et les artisans du territoire dans une logique de massification des travaux de rénovation énergétique.

L'étude de préfiguration a été confiée au bureau d'études Auxilia et a été menée et finalisée en 2021. Deux recrutements ont été effectués pour assurer l'animation de la Maison de l'Habitat : une chargée d'accueil et un animateur. Un lieu a été retenu pour accueillir ce guichet de référence en centralité du territoire. La Maison de l'Habitat a ouvert ses portes le 3 janvier 2022, à La Loge à Beaupréau-en-Mauges.

MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF D'AIDES EN FAVEUR DE L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Les conséquences de la crise sanitaire liée au Covid-19 ont amené les élus à mettre en œuvre une stratégie de relance qui s'appuie sur un renforcement significatif du soutien apporté par Mauges Communauté aux travaux d'amélioration de l'habitat. L'enveloppe financière initiale a été abondée d'1,4 M€ sur 2 ans, d'octobre 2020 à septembre 2022. Le montant des travaux générés localement et essentiellement réalisés

par des entreprises du territoire, s'élève à 10 500 000 €. Au 31 décembre 2021, 500 ménages ont bénéficié de l'attribution d'une aide communautaire. Parmi ces ménages soutenus, 33 concernent des propriétaires bailleurs qui, par les travaux engagés, remettent sur le marché des logements souvent très dégradés ou vacants des cœurs de bourgs. Le gain énergétique moyen obtenu pour les dossiers concernant des travaux de rénovation énergétique s'élève à 51 %.

SOUTIEN À LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS DU PARC PUBLIC

La mise en œuvre de l'action n°8 du PLH vise à dynamiser la construction de logements du parc public sur le territoire de Mauges Communauté afin de renforcer la part de ces logements dans le parc total de logements. Selon les dernières données issues du répertoire du parc locatif social (RPLS) disponibles, 4 774 logements sociaux sont recensés sur le territoire de Mauges Communauté, ce qui représente près de 10 % du parc total de logements.

Le logement du parc public facilite le parcours résidentiel des ménages. Près de 70 % des ménages du territoire sont aujourd'hui éligibles à un logement du parc public. Fort de ce constat, les élus ont souhaité soutenir la construction de logements sociaux en accordant des subventions aux bailleurs sociaux qui s'engageront à développer le parc social dans les Mauges.

Au 31 décembre 2021, ce sont 148 logements locatifs sociaux dont la construction a été soutenue financièrement par Mauges Communauté sur le territoire, ce qui représente la mobilisation de 585 500 € d'aides communautaires. La majorité des projets soutenus est située à l'intérieur des périmètres de cœurs de bourgs.



SOUTIEN À LA CONSTRUCTION D'HABITAT INNOVANT OU INTERGÉNÉRATIONNEL

La mise en œuvre de l'action n°4 du PLH vise à soutenir des projets d'habitat innovants et/ou intergénérationnels sur le territoire de Mauges Communauté. De nouvelles formes d'habitat innovantes se développent sur le territoire et elles donnent la possibilité de diversifier les modes d'habiter localement : habitat participatif, habitat inclusif, habitat intergénérationnel, etc.

Depuis le 17 mars 2021, date de l'adoption en Conseil communautaire du règlement d'attribution des aides correspondant, deux projets ont été soutenus à hauteur de 40 000 € chacun :

- > Le projet Voisin'âges à Saint-Macaire-en-Mauges / Sèvremoine, avec la création de 10 logements dans le cadre d'une réflexion qui s'inscrit autour de l'habitat participatif;
- Le projet Habit'âge à La Boissière-sur-Èvre / Montrevault-sur-Èvre, avec la création de 4 logements ainsi qu'une salle commune destinés aux personnes âgées, en réhabilitant et valorisant un bâtiment vacant du cœur de bourg.

PERSPECTIVES 2022

- √ Poursuite de la mise en œuvre opérationnelle des 17 actions du Programme Local de l'Habitat, dans la continuité de celles déjà déployées depuis 2020.
- √ Ouverture de la Maison de l'Habitat le 3 janvier 2022.
- √ Lancement d'une étude pour la création d'une conférence intercommunale du logement pour améliorer les politiques locales d'attribution de logements sociaux.
- √ Lancement d'une étude de définition du besoin en aires d'accueil des gens du voyage.
- √ Réalisation d'un bilan à mi-parcours du PLH en fin d'année.





6 369

élèves transportés sur

207

circuits scolaires



6 323 voyages TAD



21 050 km

parcourus par les bénévoles du transport solidaire



621

demandes d'aides à l'achat d'un vélo électrique Les réflexions autour du Plan de Mobilités Territorial ont été approfondies en 2021 afin de permettre le déploiement nécessaire de nouveaux services de mobilités sur le territoire. Parallèlement, 2021 a été une année intense pour l'exploitation avec le renouvellement de nombreux marchés de transports.

L'ÉLABORATION DU PLAN DE MOBILITÉS TERRITORIAL SE POURSUIT

L'élaboration du plan de mobilités territorial s'est poursuivie en 2021 en écho à la réflexion menée dans le cadre de la feuille de route de Mauges Communauté. Après une phase diagnostic qui s'était appuyée sur un panel citoyen, la gouvernance et le calendrier ont été revus afin d'impliquer plus fortement les communes et les élus pour la phase de construction de la stratégie des mobilités des Mauges, prévue sur 10 ans.

Un travail a été engagé sur des actions à mener d'une part sur l'ensemble du territoire au regard des enjeux stratégiques et transversaux identifiés, et d'autre part sur des projets ou expérimentations spécifiques dans chacune des six communes (autopartage, covoiturage dynamique...). Ces éléments ont été présentés en novembre et décembre 2021 auprès des élus de chaque commune.

UNE ÉVOLUTION SENSIBLE DU TRANSPORT À LA DEMANDE

Le transport à la demande est assuré par Mauges Communauté sur les communes de Mauges-sur-Loire et de Montrevault-sur-Èvre. Le marché d'exploitation de ce service de transport a été prolongé jusqu'au 27 février 2022 afin de pouvoir adapter le service à l'évolution de la demande.

UNE ANNÉE DE RENOUVELLEMENT DE MARCHÉS POUR LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Lors de l'année scolaire 2020/2021, Mauges Communauté a transporté 6 369 élèves sur le territoire de l'agglomération : 1 536 lycéens, 4 137 collégiens et 696 élémentaires.

Ces transports sont effectués sur 207 circuits spéciaux ou renforts de lignes régulières assurés par 14 transporteurs locaux.

Des marchés de renouvellement ont été préparés pour la rentrée septembre 2021 : ils concernent 86 circuits, le premier avec 26 lots (par secteur établissements) qui a été donné sans suite mimars et le second qui a été relancé avec 6 lots (1 par commune) fin mars et notifié en août.

Question sécurité, cette année scolaire a permis de généraliser le port de gilet haute visibilité avec une livraison à tous les élèves. Par contre, la campagne annuelle de prévention auprès des élèves de 6° n'a pu être réalisée en raison des contraintes sanitaires liées au COVID-19.

Par ailleurs, la billettique a été déployée dans 90 % des cars, permettant une gestion en temps réel du réseau et la fiabilisation des données.



LE VÉLO À ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE) SUSCITE L'INTÉRÊT DES USAGERS

Le service de location de VAE, créé en 2020, à destination de la population active du territoire dans l'optique d'offrir une alternative pour les trajets domicile-travail de faibles distances, a permis de louer en 2021 l'ensemble de la flotte de 60 vélos. Sur l'année 2021, 69 contrats de locations ont été conclus, soit un nombre similaire à 2020, la période de location la plus propice étant de mars à octobre.

En parallèle de la création de ce service, Mauges Communauté a décidé d'attribuer une aide financière de 100 € pour un VAE classique et 350 € pour un VAE biporteur ou tripoteur, et ce en complément du dispositif de soutien financier proposé par l'État.

En 2021, l'attrait de ce dispositif s'est confirmé avec 621 demandes de subventions (dont 3 VAE triporteurs). L'ensemble des demandes ont reçu un avis positif et pu bénéficier de l'aide financière de Mauges Communauté pour l'acquisition d'un VAE, pour une enveloppe budgétaire de 46 500 €. Géré en régie par le service mobilités, le fonctionnement de ce service méritera d'être interrogé au regard de la politique vélo à l'échelle du bloc local et du plan de mobilité qui envisage de déployer un schéma cyclable communautaire.

PERSPECTIVES 2022

- √ Approbation du plan de mobilités territorial
- √ Reprise des lignes régulières en gestion directe à compter du 1er septembre 2022
- √ Exploitation du nouveau marché de Transport à la Demande en février 2022
- √ Réponse à l'appel à projets AVELO2





1750 km

supplémentaires de fibre déployés localement



59 885

connexions aux

101

cartes accessibles dans le WEBSIG



17 657

adresses mises à jour et

2377

adresses créées dans la Base Adresse Locale



1 400

utilisateurs du portail Open Data Le déploiement des infrastructures filaires et mobiles, qui conditionnent l'accès aux usages et services numériques, s'est poursuivi sur le territoire. L'intérêt pour les outils web cartographiques de l'agglomération se confirme.

VERS UN ÉTAT DES LIEUX DES USAGES NUMÉRIQUES

Sur la question de l'accompagnement numérique, Mauges Communauté bénéficie du soutien d'Anjou Numérique pour la mise en œuvre du schéma des usages et services numériques élaboré avec le Département. Un conseiller numérique recruté par le syndicat intervient ainsi sur le territoire de l'agglomération depuis fin 2021. Une première phase d'état des lieux des usages et besoins numériques dans les communes permettra dans un second temps de réfléchir collectivement à quelles actions pourraient être menées à l'échelle des Mauges.

L'enjeu de Mauges Communauté sur ce dossier est de coordonner la réflexion et de veiller à l'équité territoriale des actions de médiation tout en respectant les initiatives existantes, les organisations et les volontés communales.

LA DESSERTE EN FIBRE OPTIQUE SE POURSUIT

Début 2018, le syndicat départemental Anjou Numérique, auquel adhère Mauges Communauté, a confié la délégation de Service Public pour le déploiement de la fibre pour tous à l'opérateur d'infrastructures TDF. C'est sa filiale locale Anjou Fibre qui assure la conception, le déploiement, l'exploitation et la commercialisation de l'infrastructure sur le Réseau d'Initiative Publique de Maine-et-Loire pour une durée initiale de 25 ans.

Fin 2021, après trois années de travaux, on dénombre plus de 25 000 prises raccordables sur les Mauges parmi les 125 000 commercialisées à l'échelle du département. Une prise raccordable est nécessaire à un foyer ou une entreprise pour la souscription d'un abonnement à internet et son raccordement final au nouveau réseau de fibre optique.

Le déploiement est encore très inégal avec une plus forte concentration de prises construites à Chemillé-en-Anjou. Certains secteurs ne sont pas desservis en raison de points de blocage : mauvais adressage, défaut d'ébranchage. Pour y remédier, l'agglomération et ses communes membres se coordonnent pour trouver des solutions partagées.

Le calendrier actualisé de déploiement de la fibre optique ainsi qu'un outil d'éligibilité sont accessibles via le <u>site de Mauges Communauté</u>.

FACE À LA MULTIPLICATION DES ANTENNES RELAIS

L'encadrement du déploiement des réseaux mobiles est une préoccupation récente des élus des Mauges, motivée par les exigences de couverture du New Deal mobile et la feuille de route 5G de l'État qui rendent inéluctable l'extension du parc d'antennes relais et la construction de nouveaux pylônes.

Le 29 septembre 2021, lors d'une rencontre organisée par le comité de pilotage Réseaux mobiles, les opérateurs de téléphonie mobile Bouygues Telecom, Free, Orange et SFR ont répondu favorablement à la demande des élus de Mauges Communauté d'élaborer conjointement un recueil de bonnes pratiques pour l'implantation des antennes relais sur le territoire de l'agglomération. D'autres partenaires sont associés : l'Agence nationale des fréquences, la Fédération française des télécoms et Anjou Numérique.

Cette démarche a pour objectif de positionner les acteurs locaux aux côtés des opérateurs dès la phase amont d'un projet, de fluidifier la concertation et de faciliter le transfert d'informations entre les opérateurs, les collectivités et les habitants en harmonisant les pratiques et en respectant les grands principes définis par les élus des Mauges pour un déploiement durable et raisonné des réseaux mobiles.

LE WEBSIG SE DÉVELOPPE

De nouvelles cartes de projet, de suivi ou de gestion à destination des services communaux et intercommunaux ont été développées durant l'année 2021. On peut notamment citer celles relatives aux réseaux mobiles, à l'occupation du sol à grande échelle, aux règlements locaux

de publicité ou encore au suivi du foncier communal. Comme en 2020 et dans le respect des conditions sanitaires, l'accompagnement des utilisateurs a encore cette année été privilégié à distance ou en petits groupes.

LE PCRS ÉTENDU

Le PCRS est le référentiel topographique de l'espace public qui permet aux différents services de la collectivité et aux gestionnaires de réseaux de géolocaliser avec précision leur patrimoine et de satisfaire ainsi à la législation en vigueur dans le cadre de la réforme « antiendommagement des réseaux ». On distingue le PCRS Image, photographie aérienne de très haute définition disponible sur l'ensemble de Mauges Communauté et le PCRS Vecteur, sur les zones agglomérées dont les objets sont sélectionnables et interrogeables et dont l'acquisition s'effectue commune après commune. Ces référentiels sont mobilisables dans le webSIG.

Après Beaupréau-en-Mauges, c'est au tour de Chemillé-en-Anjou de bénéficier d'un PCRS vecteur et de veiller à sa mise à jour. En parallèle, la campagne de levés sur le terrain s'est effectuée sur Montrevault-sur-Èvre en milieu d'année.

LA BASE ADRESSE LOCALE

Le référentiel local des points adresses, actualisé en continu par les six communes des Mauges, est désormais utilisé au quotidien par les agents de l'agglomération et des communes dans l'accomplissement de leurs missions, via le webSIG mais également grâce à son intégration dans les outils métiers des services.

La BAL est consultable et téléchargeable sur le <u>portail Open Data</u> de Mauges Communauté et est diffusée sur <u>data.gouv.fr</u> pour alimenter la Base Adresse Nationale.

PERSPECTIVES 2022

√ Déploiement de 76 000 prises d'ici 2023 pour couvrir la connexion Internet Très Haut Débit pour la totalité des habitants et des entreprises du territoire.







12 hade terrains vendus
en Zone d'Activité



porteurs de projets
accompagnés par le dispositif
Anjou Initiative



50 €/m²
le prix de vente
des terrains en
zones commeciales

2021 fut marqué par la reconnaissance du plan d'actions économie circulaire, fil rouge de la politique de développement du territoire, par la reprise des animations de réseaux, véritable force du service aux entreprises et du territoire, mais également par l'émergence des premiers contours du projet Synergie

UNE LABELLISATION ÉCONOMIE CIRCULAIRE PAR L'ADEME

Après l'approbation du Plan d'Économie Circulaire en décembre 2020, les actions ont continué d'avancer. Arnaud LEROY, Président Directeur Général de l'ADEME a remis le jeudi 16 septembre 2021 au Palais Brongniart à Paris le label Economie Circulaire à Mauges Communauté, représenté par son Vice-Président au Développement Franck Aubin.

VERS UNE ADAPTABILITÉ ET UNE DENSIFICATION DES ZONES

La dynamique de ventes de terrains en zones d'activité (ZA) est toujours solide avec 26 parcelles vendue en 2021 représentant 12 hectares au total. Afin de répondre aux demandes des acteurs économiques et optimiser le foncier économique, Mauges Communauté a revu certains aménagements pour proposer des parcelles plus petites et plus adaptées. Ainsi deux zones d'activités ont fait l'objet d'un redécoupage : la ZA la Lande à Saint-Florent-le-Vieil / Mauges-sur-Loire et la ZA des Châtaigneraies à Landemont / Orée-d'Anjou.

Afin de gagner en réactivité et en agilité, Mauges Communauté a concédé 3 nouvelles zones d'activités à Alter Public :

- > ZI Actipole Loire St-André-de-la-Marche / Sèvremoine : 16 ha
- > ZI des 3 Routes Nord Chemillé / Chemillé-en-Anjou : 40 ha
- > ZA des Couronnières Liré / Orée-d'Anjou : 4 ha

Les ventes 2021

- > Beaupréau-en-Mauges : 5 lots, soit 11 052 m²
- > Chemillé-en-anjou : 5 lots, soit 58 683 m²

> Mauges-sur-Loire : 2 lots, soit 1 420 m²

> Montrevault-sur-Èvre : 2 lots, soit 6 013 m²

Orée-d'Anjou : 2 lots, soit 11 248 m²
 Sèvremoine : 10 lots, soit 33 319 m²

La commission économie a travaillé sur une nouvelle grille tarifaire des zones d'activités afin d'être en cohérence avec les prix pratiqués par les EPCI voisins et d'atténuer le déficit budgétaire des ZA. Cette grille a été validée lors du conseil du 15 décembre 2021.

Sur la question de l'immobilier, Mauges Communauté a cédé deux bâtiments économiques en 2021 sur la commune de Sèvremoine et acquis deux ensembles immobiliers à Sèvremoine et Chemillé-en-Anjou, sur les zones d'activités les plus dynamiques.

- Cession à la société Edilteco ZA Val de Moine – St-Germain-sur-Moine / Sèvremoine
- Cession à la société ENGITECHS ZA de la Courbière – Saint-Macaire-en-Mauges / Sèvremoine
- Acquisition d'un atelier ZA de la Biode Saint-Crespin-sur-Moine / Sèvremoine
- Acquisition d'une maison d'habitation ZI des 3 Routes Nord – Chemillé / Chemillé-en-Anjou

L'ANIMATION DU TERRITOIRE RÉACTIVÉE

Mauges Communauté a poursuivi son action de soutien à la création et à la reprise d'entreprise artisanale, commerciale et de services par l'organisation d'évènements et de dispositifs d'aide.

En partenariat avec la Région et l'Association Initiative Anjou, Mauges Communauté a accompagné 28 porteurs de projet en 2021 par l'octroi de prêts d'honneur. Le comité de prêt s'est réuni à 8 reprises.

En collaboration avec la Maison de la Création et de la Transmission d'Entreprises (MCTE) de Cholet, la collectivité a pu maintenir des matinées d'information à la création et à la reprise d'entreprises malgré le contexte sanitaire contraint.

Après la parenthèse liée à la crise sanitaire, les animations économiques ont redémarré en septembre 2021 avec les différents clubs d'entreprises. Deux réunions speed dating ont été notamment organisées avec les acteurs économiques de Mauges-sur-Loire.

Du 12 au 17 octobre 2021, le rendez-vous annuel de la création d'entreprise Les folles journées pour entreprendre a également été organisée avec la MCTE autour de trois animations à Beaupréau et Chemillé.

UNE COLLABORATION ACTIVE AVEC L'AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS SUR L'EMPLOI-FORMATION

La collaboration avec l'Agglomération du Choletais initiée en 2020 à l'investissement des champs de la formation et de l'emploi par Mauges Communauté s'est poursuivie sur sa lancée en 2021.

La Maison de l'Orientation continue d'accueillir les habitants du territoire pour les accompagner à trouver leur voie. Bilan personnel, découverte des métiers, recherche de formation et d'entreprise d'accueil, finalisation d'un projet professionnel... les conseillers de la Maison de l'Orientation guident les parcours sur son site à Cholet, mais aussi lors de permanences décentralisées sur le territoire des Mauges à Beaupréau/Beaupréau-en-Mauges, Chemillé/Chemillé-en-Anjou et Saint-Florent-le-Vieil/Mauges-sur-Loire.

Le Journal de l'Orientation continue de relayer l'actualité de la formation. Les acteurs des Mauges et les parcours de réussite y sont largement valorisés. Une belle vitrine à l'attention des habitants du territoire mais aussi de ceux du Choletais.

Dans le cadre du protocole des Territoires d'Industrie, Mauges Communauté l'agglomération du Choletais finance en 2021 pour la 2^e année consécutive l'IFTO (Institut de Formation Technique de l'Ouest), école de production de chaudronnerie située à Cholet. Mauges Communauté a conventionné avec l'IFTO pour apporter son soutien financier à hauteur de 30 000 € / an sur les deux premiers exercices. Il vise à encourager une 3e voie de formation. Le modèle pédagogique des écoles de production « Faire pour apprendre » offre une alternative concrète de solution parmi d'autres mais innovante et à fort taux d'insertion après la formation.

Les métiers auxquels préparent les Écoles de Production sont toujours ciblés comme étant en tension. De ce fait, elles apportent un levier de croissance et dynamisent l'économie locale.

LES CONTOURS DU PROJET SYNERGIE SE DESSINENT

En juin 2019, Lacroix Group et Mauges Communauté annonçaient la construction d'une usine d'électronique 4.0 sur l'Anjou Actiparc à Beaupréau / Beaupréau-en-Mauges : le projet Symbiose.

Mauges Communauté s'est attaché à accompagner cette entreprise majeure du territoire dès le début de son projet. Les élus du Conseil ont approuvé en 2020 l'acquisition du siège historique de Lacroix à Saint-Pierre-Montlimart / Montrevault-sur-Èvre pour assurer sa reconversion en un espace collaboratif et contributif ouvert, dédié à l'innovation, à la formation, au savoir-faire, au numérique et au tourisme d'affaires.

Afin d'entrer dans l'opérationnalité du projet dénommé Synergie, Mauges Communauté a recruté un chargé de projet.

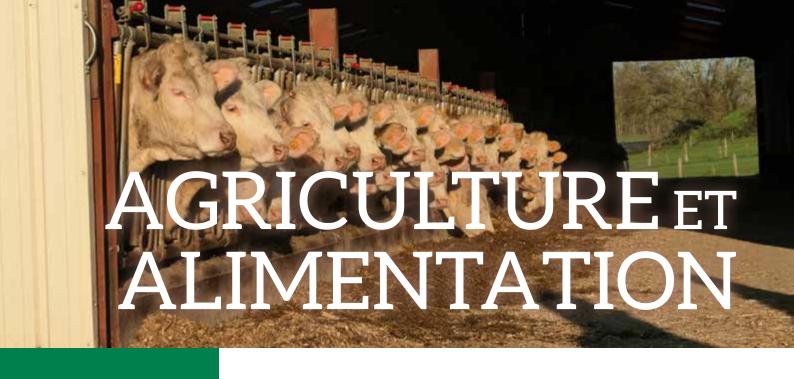
LA MOBILISATION DES ENTREPRISES VERS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

En 2021, Mauges Communauté a organisé deux webinaires « e-petit déjeuner » à destination des entreprises. Un premier sujet, en partenariat avec le bureau d'études Oksigen et l'ADEME portait sur la mise en œuvre d'une stratégie bas carbone et un deuxième sur la démarche CarbÔmauges (voir *Transition écologique* p.37) Chacun des webinaires a rassemblé une quarantaine de participants.

PERSPECTIVES 2022

- √ Organisation des RDV de la Réussite.
- √ Synergie : acquisition du site, définition des espaces et des fonctions et mise en route des premières activités.
- √ Définition d'un plan d'actions Emploi Formation et recrutement d'un chargé de mission.







35

établissements sensibilisés au dispositif Mon Restau Responsable



Un objectif fixé de

60 % de renouvellement des exploitations agricoles pour 2024



candidatures déposées à l'appel à projet Éviter-Réduire-Compenser Les élus de Mauges Communauté ont construit la feuille de route agriculture et alimentation en 2021 autour de grands principes : mieux connaître le territoire pour mieux agir, avec l'observatoire du foncier agricole, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture ; soutenir l'agriculture et le développement du consommer local avec la mise en œuvre du Plan Alimentaire Territorial et accompagner l'agriculture, notamment dans la transmission et la transition écologique.

RECRUTEMENT D'UNE CHARGÉE DE MISSION DÉDIÉE

Afin de mener à bien les ambitions de la feuille de route Agriculture et Alimentation écrite par les élus, une chargée de mission dédiée a été recrutée en 2021. Arrivée en juin 2021, elle pilote et met en œuvre, en lien avec les élus de la Commission Agriculture Alimentation, les politiques agricoles et alimentaires dans lesquelles est engagée Mauges Communauté.

LE PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL ENTRE EN PHASE OPÉRATIONNELLE

La deuxième phase du Plan Alimentaire Territorial (PAT) de Mauges Communauté a débuté fin 2019, centrée autour de 3 thématiques principales : la restauration collective, l'animation territoriale et la logistique des circuits de proximité. En 2021, ont été mises en œuvre des actions plus concrètes. Le PAT de Mauges Communauté a été rendu opérationnel avec les conventions de partenariat avec le CPIE Loire Anjou et la Chambre d'Agriculture. Le PAT s'organise autour des quatre groupes de travail, chacun sur une des thématiques suivantes : restauration collective, logistique, sensibilisation / communication et installation / incubation / diversification. Ce sont ces groupes de travail qui définissent les grandes actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés.

La gouvernance et le COPIL ont organisé en 2021 un bilan d'étape et de perspectives du PAT pour s'assurer de l'organisation et du suivi des actions.

Un plan de communication a également été élaboré pour le PAT, afin de sensibiliser les habitants au manger local, durable et de qualité.

UN ACCOMPAGNEMENT CONTINU DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

Mauges Communauté accompagne les restaurants collectifs vers la réduction du gaspillage alimentaire et vers davantage d'approvisionnement local de qualité. Une méthode est proposée pour aider les agents des communes à diminuer le gaspillage alimentaire et à introduire plus de produits locaux dans leur préparation. L'année 2021 a marqué le début d'un accompagnement de la commune d'Oréed'Anjou.

Dans le cadre de la démarche « Mon restau responsable », la collectivité accompagne des restaurants volontaires dans une démarche d'autoévaluation et d'amélioration continue de leurs pratiques. Cette démarche s'est effectuée en 2021, notamment auprès des restaurants scolaires.

8 animations ont été réalisées en 2021 dans huit classes différentes de cycle 2 afin de sensibiliser les élèves des établissements scolaires du territoire. Des ateliers techniques à destination des agents de restauration collective sur des thématiques en lien avec l'alimentation ont été organisés. Notamment un atelier autour de la loi EGALIM, avec les agents des communes.

Afin de sensibiliser et donner appui aux communes dans l'élaboration des marchés publics pour introduire des produits locaux, une réunion d'un groupe de travail réunissant les chargés de commande publique des communes a été organisée. Cela a permis de réaliser un état des lieux de chaque commune concernant les marchés publics des restaurations collectives.

VERS UNE PLATEFORME LOGISTIQUE DES PRODUITS LOCAUX

Un état des lieux de la logistique des circuits alimentaires de proximité sur le territoire a été réalisé. S'en est suivi la rédaction et la présentation de cet état des lieux et des scenarii possibles en groupe de travail logistique. L'objectif de cette mission était de mieux connaître la logistique des circuits alimentaires du territoire et d'élaborer une veille sur les plateformes logistiques existantes en France.

Dans le cadre du projet « Consommer Local », les attentes et les besoins des acteurs de l'alimentation vont être définis afin d'expérimenter une plateforme physique de produits locaux.





CONCRÉTISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSMISSION

Le dispositif régional Territoire Pilote Transmission a été instauré, avec la définition d'un plan d'actions cofinancées par la Région Pays de la Loire et Mauges Communauté et la signature de conventions avec la Chambre d'Agriculture, le GABB Anjou et Vivre au Pays. L'objectif commun à tous est de favoriser la transmission des exploitations agricoles du territoire, avec la mise en place d'actions innovantes.

LANCEMENT D'UN APPEL À PROJETS ÉVITER – RÉDUIRE – COMPENSER

En plus des impacts directs sur les exploitations agricoles concernées, la consommation de terres agricoles liée aux projets d'aménagement urbain ou d'infrastructures entraine une perte définitive de potentiel alimentaire pour la ferme Mauges et l'économie en amont et aval de la production. Le principe Éviter – Réduire – Compenser (ERC) est aujourd'hui décliné à l'agriculture. Il s'agit d'Éviter les impacts des projets sur l'agriculture ; de Réduire ceux qui n'ont pu être évités et de Compenser les impacts résiduels sur le territoire par des projets agricoles collectifs.

Les zones d'activités de plus de 10 hectares sont éligibles. C'est le cas pour les projets d'extension des zones d'activité suivantes : Les 3 Routes Ouest à Chemillé-en-Anjou ; Actipole Loire et Val de Moine 4 à Sèvremoine. D'après l'étude préalable réalisée par la Chambre d'Agriculture afin de définir l'investissement nécessaire à la consolidation de l'économie agricole et les mesures de compensation agricole collectives à mettre en œuvre, le montant de compensation collective est d'un total de 610 960 €.

Afin de répartir au mieux cette somme, un appel à projets a été organisé en 2021, à destination de projets collectifs agricoles. Cet appel à projets a été mené en collaboration avec l'Antenne Mauges de la Chambre d'Agriculture, avec une co-construction des critères d'évaluation des projets déposés. Les dossiers ont été reçus jusqu'au 31 décembre 2021.

Une attention particulière a été accordée au rayonnement des projets par leur nombre d'exploitations agricoles concernées, leur potentiel de valeur ajoutée sur le territoire et emplois créés, ainsi qu'à leur condition de réussite et aux intérêts sociétaux et environnementaux pour le territoire.

32 dossiers ont été déposés et seront évalués par un comité de sélection en 2022, composé de 10 élus représentant à la fois Mauges Communauté et la Chambre d'Agriculture.

PERSPECTIVES 2022

- √ Accompagnement de la lutte contre le gaspillage alimentaire sur les communes d'Orée-d'Anjou et de Mauges-sur-Loire.
- √ Organisation d'ateliers thématiques
- √ Soutien aux communes dans l'élaboration des marchés publics
- √ Mise en œuvre d'une méthodologie pour l'expérimentation d'une plateforme de logistique de produits locaux
- √ Développement du projet « consommer local »
- √ Attribution des aides financières de l'appel à projets Éviter-Réduire-Compenser





44entreprises engagées
dans le tourisme d'affaires



225 000 visites sur osezmauges.fr



84
entreprises ouvrent leur porte
au public pour
C'est quoi ton entreprise?



384commerces locaux adhèrent
à KDôMauges

Pour cette 3° année d'activité, la SPL Ôsez Mauges a franchi une étape dans la stratégie tourisme d'affaires avec les premiers événements professionnels organisés. Si le contexte sanitaire a évidemment perturbé toute l'activité touristique, il a renforcé des tendances qui confortent l'attractivité des Mauges. Le nouveau projet de site Internet a été l'opportunité d'affiner le positionnement éditorial en fonction des cibles : grand public ou entreprises.

LES PREMIÈRES RETOMBÉES « ÉVÉNEMENTS PRO »

44 acteurs économiques se sont engagés dans la démarche et ont intégrés ainsi le réseau de tourisme d'affaires made in Mauges. Rejoindre le réseau de partenaires « Événements pro », c'est bénéficier d'un plan d'action ambitieux pour développer son chiffre d'affaires grâce aux événements d'entreprises et au tourisme d'affaires.

Outre les outils et les supports de communication dédiés mis en place - dont la 2e édition du manuel Événements Pro. Plus de 650 structures ont ainsi été prospectées pour faire connaître la démarche Ôsez Mauges et développer le marché du tourisme d'affaires sur le territoire. 84 853 € de retombées directes ont été générées du côté des prestataires et 11 projets ont été mis en place directement par le service.

UNE SAISON TOURISTIQUE CONTRASTÉE

Les accueils des offices de tourisme ont enregistré 14 360 demandes physiques, soit un nombre équivalent à 2019 malgré une ouverture retardée. Pour autant, météo, pass sanitaire et groupes moins présents ont quelque peu fragilisé la fréquentation touristique du côté des sites de visite et d'activités. Avec plus de 47 500 passages comptabilisés à Saint-Florent-le-Vieil en 2021, elle a vu sa fréquentation fortement progresser (+ 31 % par rapport à 2020 et + 29 % par rapport à 2019).

Où dormir dans les Mauges ? Gîtes, locatifs, campings... C'est la qualité et le confort que visent avant tout les touristes, à l'image du succès rencontré par les lodges et cabanes comme au camping de Coulvée à Chemillé et des gîtes dans leur ensemble, sur le territoire.

UNE LIGNE ÉDITORIALE AFFINÉE POUR ÔSEZ MAUGES

Une nouvelle stratégie éditoriale et digitale a été déployée afin de gagner en visibilité et en notoriété sur le web. Une tonalité et une cohérence graphique sont adaptées en fonction des publics ciblés.

Un positionnement grand public a été défini avec une nouvelle signature « Au fil de l'ô... » pour assoir la marque Ôsez Mauges et véhiculer un message d'une destination rurale et sereine, épicurienne et élégante qui fait de sa douceur un véritable art de vivre.

Un positionnement cible les entreprises avec une nouvelle signature « L'accent sur le talent... ». Elle vient conforter la promesse d'un territoire humble et modeste qui prend son essor grâce à la volonté et à la créativité de ses acteurs.

LE RENOUVELLEMENT DE LA PREMIÈRE VITRINE DU TERRITOIRE OSEZMAUGES.FR

Mise en ligne à l'automne 2021, la nouvelle vitrine digitale de la destination www.osezmauges.fr a pour objectif de séduire et de faciliter l'envie de consommer, grâce à la belle valorisation du territoire et à la richesse touristique de son offre. Disponible en français et en anglais, le site internet propose une entrée principale grand public et un accès dédié au tourisme d'affaires.

En 2021, l'audience de 225 000 visites a connu une progression de + 12 %.

UNE AMBITION MÉDIATIQUE

Ôsez Mauges a investi dans une réelle stratégie presse en 2021 en s'associant des services de l'agence angevine Skillvalley. Le bilan est tout à fait satisfaisant avec 145 retombées médiatiques observées, dont 34 à portée nationale. Une belle exposition médiatique des Mauges qui a sans doute permis de faire connaître davantage cette destination touristique encore assez méconnue.

UNE ANNÉE RECORD POUR « C'EST QUOI TON ENTREPRISE ? »

C'est quoi ton entreprise ? est l'événement phare de la rentrée dédié au tourisme industriel et de découverte économique dans les Mauges. 2021 est une année record avec 84 entreprises (contre 71 en 2020) qui ont ouvert leurs portes pour cette opération spéciale organisée par Ôsez Mauges. Aujourd'hui C'est quoi ton entreprise ? est largement reconnu au niveau local bien-sûr, mais également régional.

La fréquentation du public a rencontré également un vif succès avec un taux de remplissage de l'ordre de 80 % pour chaque visite organisée : + 33 % de visiteurs par rapport à l'édition précédente et + 7 % par rapport à 2019.

Du côté des visiteurs comme des entreprises, tous sont unanimes et louent l'intérêt d'une telle manifestation sur le territoire. C'est quoi ton entreprise ? participe pleinement à développer le dynamisme économique des Mauges et à mieux faire connaître les savoir-faire locaux.



LE TOURISME DURABLE, UN EN JEU IMPORTANT

Dans sa feuille de route 2021-2030, Mauges Communauté positionne le tourisme durable comme le 4^e enjeu de sa stratégie touristique. Deux objectifs principaux y sont détaillés : faciliter l'engagement des prestataires dans des démarches éco-responsables et les valoriser ; ainsi que déployer un plan d'actions tourisme durable en s'appuyant sur le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Despremières actions ont déjà été mises en place, dans le cadre, notamment de Passeport Vert (un dispositif international porté par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement) et qui est déployé à l'échelle locale en étroite collaboration avec le Département et Anjou Tourisme.

Grâce au Fonds Tourisme durable de l'ADEME (dans le cadre du plan « France relance ») plusieurs prestataires touristiques ont d'ores et déjà pu bénéficier d'un financement de leur projet à hauteur de 70 %

KDÔMAUGES AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE LOCALE

Mis en oeuvre en 2019, les chèques KDôMauges permettent aux habitants, aux entreprises et à leurs salariés de bénéficier d'un bon cadeau pour consommer local : bien-être, gastronomie, culture, loisirs, bricolage...

La gouvernance est partagée entre les six communes et Mauges Communauté. Le dispositif est porté, au niveau administratif, juridique, comptable et technique, par Ôsez Mauges depuis 2020.

Le bilan 2021 est toutefois plus contrasté que celui de 2020 avec une baisse des ventes enregistrées : 210 960 € contre 254 480 € en 2020. Toutefois, le nombre de commerces affiliés progresse avec 384 commerces et acteurs locaux qui ont rejoint le réseau des adhérents aux chèques KDôMauges.







11664

panneaux photovoltaïques sur la centrale solaire Smilé Bourgneuf



21 GWh produit l'équivalent

des besoins de

7 500 foyers



Mauges Communauté est engagée depuis sa création dans une démarche globale de transition écologique avec pour ambition de devenir un territoire à énergie positive à l'horizon 2050. Pour répondre à cet objectif, la SEM Mauges Énergies assure le développement des EnR sur le territoire des Mauges aux côté de la Banque des Territoires et de la SEM départementale Alter Énergies, dans l'objectif de mettre en place des boucles énergétiques vertueuses. Actionnaire à 79,44 %, la collectivité a une véritable légitimité dans le développement EnR en tant que représentant de ses 120 000 habitants.

MISE EN SERVICE DU PARC ÉOLIEN DES GRANDS FRESNES

Implanté à Beaupréau-en-Mauges, sur la commune déléguée de La Poitevinière, ce parc se compose de trois machines de 3 MW chacune, totalisant une puissance de 9 MW. Le parc a été mis en service en juillet 2021. Il produira chaque année 21 GWh, permettant ainsi de couvrir les besoins en électricité de 7 500 foyers (hors chauffage électrique). L'électricité est vendue à Enercoop, fournisseur coopératif d'électricité renouvelable et locale.

Le projet est porté par la SNC Parc éolien des Grands Fresnes et compte 3 actionnaires. La SAS Mauges Éole détient 60 % de la société. Au sein de la SAS, sont rassemblés 220 citoyens actionnaires, Énergie Partagée et Mauges Énergies. Ensemble, ils détiennent donc la majorité dans la gouvernance du parc éolien des Grands Fresnes (60 %). Le développeur David Énergies conserve 26 % de la société, et la Financière EMI, détient 14 %.

LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SMILÉ PHOTOV'BOURGNEUF INSTALLÉE

Cette centrale solaire au sol est construite sur l'ancien site d'enfouissement de déchets non dangereux appartenant à Valor3E et situé à Mauges-sur-Loire sur la commune déléguée de Bourgneuf-en-Mauges. La centrale présente sur une surface de 5 ha dont 2,5 ha couverts par 11 664 modules photovoltaïques, lui conférant une puissance de 4,9 MWc. La centrale produira chaque année 5,6 GWh d'électricité renouvelable, soit la

consommation de 2 800 foyers (hors chauffage électrique). Le coût total d'investissement pour ce projet est de 3 500 000 €. Il a été lauréat de l'appel d'offre CRE4.5 impliquant un tarif de rachat de l'électricité de 64,2 €/MWh.

Mauges Énergies, actionnaire à hauteur de 30 %, présidera la société et s'occupera de sa gestion. On retrouve aussi dans ce projet les citoyens du territoire, représentés par l'association ECLEM, qui entrent à hauteur de 10 % dans le projet par l'intermédiaire de la SAS CoWatt. Enfin, deux autres SEM sont impliquées : Alter Energies et Vendée Energies.

L'INSTALLATION DE STATIONS BIOGNV SE CONCRÉTISE

Afin d'associer transition énergétique et économie circulaire, la production d'un carburant local issu de la méthanisation des déjections animales des élevages locaux prend tout son sens. En outre, le BioGNV est moins émetteur de CO2 et de polluants atmosphériques que les carburants pétroliers. C'est une solution essentielle pour réduire la vulnérabilité énergétique et l'empreinte carbone du territoire.

Mauges Énergies s'est associée à six partenaires : Alter Énergies, groupe ERAM, transports Jollival, Ets Pohu, Loire Mauges Energies, Metha Mauges, pour créer une société qui portera le développement et l'exploitation de trois stations BioGNV sur le territoire. La première sera mise en service sur La Pommeraye début 2023.

UN PATRIMOINE À SOLARISER

Afin de contribuer aux ambitions du développement photovoltaïque sur le territoire, Mauges Energies a identifié un potentiel de 15 MWc à développer en ombrières de parking sur les zones d'activités, les aires de covoiturage et les parkings de collectivités du territoire. Dans le cadre du déploiement de Cit'ergie, un travail est aussi en cours avec les six communes de Mauges Communauté afin de développer 3MWc de toitures photovoltaïques sur des bâtiments appartenant aux communes.

LE TERRITOIRE S'ENGAGE AUPRÈS D'ENERCOOP

Pour marquer son adhésion aux valeurs portées par Enercoop et pour porter la voie du territoire des Mauges, la collectivité est entrée au capital d'Enercoop Pays de La Loire en 2021 et acquiert ainsi un siège d'administrateur dans le collège Collectivités.

UNE VOLONTÉ MARQUÉE D'ACCOMPAGNER LA MOBILISATION CITOYENNE

Entrée au CA de RECIT

Afin de marquer son engagement dans les valeurs portées par les énergies citoyennes et pour pérenniser la dynamique territoriale des Mauges en la matière, Mauges Communauté est depuis 2021 administratrice du Réseau des énergies citoyennes en Pays de la Loire et acquiert un siège dans le collège des Collectivités.

Accompagnement d'un collectif sur Chanzeaux

Toujours en partenariat avec l'association Alisée, Mauges Communauté accompagne l'émergence et la structuration d'un collectif sur la commune de Chanzeaux / Chemilléen-Anjou dont l'objectif est d'implanter une toiture photovoltaïque sur les bâtiments d'une entreprise d'horticulture.

Mobilisation citoyenne sur le projet de parc éolien Fief-Sauvin Énergies

Afin de garantir l'implication des citoyens du territoire dans le projet éolien du Fief-Sauvin, développé par Valorem, Mauges Communauté a initié un travail de mobilisation citoyenne en partenariat avec l'association Alisée. Conformément à la stratégie définie par les élus locaux, chaque projet doit être accompagné par un collectif citoyen au plus proche du projet. C'est ainsi que sous l'impulsion de la collectivité, l'association Vent d'Evre s'est formé pour permettre aux citoyens de rentrer dans ce projet.





17
actions du PCAET
engagées



100 km

de haies gérées durablement avec CarbÔmauges



600 participants à Changer d'Ère #3



En 2021, le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) a été présenté à l'ensemble des conseillers municipaux des 6 communes nouvelles. Le 1^{er} Comité de suivi avec les principaux partenaires s'est déroulé en mars autour de la présentation du plan d'action. Parmi les 38 actions du PCAET plusieurs ont été engagées ou développées en 2021. Ces actions sont pilotées par le service Stratégie Ecologique et Animation Territoriale, mais aussi par les autres services de Mauges Communauté ou des partenaires du territoire.

VERS UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE

Cit'ergie : une démarche collective inédite

Dans le cadre de l'action n°19 du PCAET « Rénover le patrimoine tertiaire : exemplarité du patrimoine public », toutes les communes et Mauges Communauté se sont engagées en 2021, dans une animation collective basée sur le dispositif Cit'ergie.

Cit'ergie est destiné aux communes et intercommunalités qui s'engagent dans une amélioration continue de leur politique énergie climat en cohérence avec des objectifs climatiques ambitieux. Décliné en 5 niveaux, le label récompense pour 4 ans le processus de management de la politique énergétique et climatique de la collectivité. Chacun des niveaux de labellisation récompense les réalisations et engagements pris par la collectivité et l'encourage à progresser dans sa démarche. Ce dispositif permettra de structurer et coordonner au mieux les politiques climat-air-énergie à l'échelle du territoire.

Mauges Communauté devient ainsi le seul territoire en France où l'ensemble du bloc local (commune + intercommunalité) est engagé dans Cit'ergie. Depuis le dernier trimestre 2021, chaque collectivité est accompagnée par un conseiller Cit'ergie qui l'aide à réaliser son état des lieux détaillé, à construire ou renforcer son programme de politique climat-air-énergie sur 4 ans et à suivre sa mise en œuvre. Un premier temps d'échange collectif a été organisé pour lancer et coordonner la démarche. D'autres suivront en 2022 pour traiter des actions collectivement.

Les Mauges : Un territoire Engagé pour la Transition Écologique

En novembre 2021, Mauges Communauté a signé un Contrat d'objectif Territorial avec l'ADEME. Ce dispositif permet d'accompagner les collectivités dans leur transition écologique avec un contrat d'objectifs et d'actions de 4 ans, basé sur les deux référentiels Economie Circulaire et Climat Air Energie du programme Territoire Engagé pour la Transition Ecologique (Cit'ergie et Economie Circulaire).

Une gestion durable du patrimoine de la collectivité

Concernant l'achat d'électricité, Mauges Communauté adhère à l'offre locale et citoyenne « Électricité des Mauges » pour le siège de la collectivité, il s'agit d'électricité produite dans le territoire des Mauges par le parc éolien de l'Hyrôme. Pour l'éclairage public et les autres bâtiments, Mauges Communauté passe par le groupement d'achat du SIEML et l'offre à Haute Valeur Environnementale d'Enercoop.

Des travaux au niveau de la chaudière bois réalisés en 2021 permettent de maximiser l'utilisation du chauffage bois énergie avec des plaquettes de bois bocager provenant principalement du territoire.

Dans le cadre du renouvellement de la flotte de véhicules, deux voitures Zoé Renault ont été achetées en 2021.

LES ÉCOUTES TERRITORIALES DE L'UNADEL

Mauges Communauté a été sélectionnée parmi les 5 territoires retenus au niveau national pour participer aux « écoutes territoriales et citoyennes » en 2021, sur le thème « Comment dynamiser l'articulation entre initiatives citoyennes et action publique ? ».

Ces « Écoutes territoriales », se sont construites autour de temps de rencontres et d'échanges croisés pour aboutir à l'écriture d'une fiche territoire, puis à une « restitution miroir » sur les modes de faire et la conduite du changement.

LE SOLAIRE EN ANJOU FAVORISE LES PARTENARIATS

Mauges Communauté a conventionné en juin 2021 avec le SIEML, les intercommunalités du Maine-et-Loire et plusieurs associations afin d'établir un partenariat pour la promotion et le développement de l'énergie solaire en Maine-

et-Loire. Ce partenariat consiste notamment à regrouper l'ensemble des démarches en faveur du solaire sous une bannière départementale unique. Le schéma d'accompagnement proposé est le suivant :

- > les entreprises en partenariat avec les associations ORACE et Atlansun
- les agriculteurs en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire
- > les particuliers en partenariat avec l'association Alisée.

Dans le cadre de cette convention, l'association Alisée est désignée pour animer la démarche auprès des particuliers autour de la promotion des énergies solaires avec des rendez-vous pour conseiller les particuliers et différents programmes d'animations proposées pour mobiliser et impulser les projets. En 2021, ils ont notamment participé à l'inauguration de la première centrale photovoltaïque de l'association ECLEM, à la Fête de la Nature et des Energies et organisé un webinaire sur les solutions solaires dans l'habitat.

LA COMPENSATION CARBONE AU RENDEZ-VOUS AVEC CARBÔMAUGES

Mauges Communauté, la Chambre d'Agriculture, Mission Bocage et le SMIB sont lauréats d'un appel à manifestation d'intérêt de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour expérimenter un dispositif de Paiement pour Services Environnementaux sur le territoire à travers le projet CarbÔmauges.

12 agriculteurs se sont engagés dans cette démarche expérimentale avec comme objectif de mesurer et de valoriser le carbone additionnel stocké avec une gestion durable des haies.

En 2021, des techniciens ont accompagné les agriculteurs en réalisant un plan de gestion durable des haies permettant d'avoir un diagnostic complet des haies à l'échelle de l'exploitation. Ce diagnostic permet aussi de calculer les tonnes de CO₂ stockées grâce à une meilleure gestion du linéaire de haie. Cette méthode de calcul est certifiée par le label « Bas-Carbone » du Ministère de la transition écologique et solidaire.

Pour les entreprises qui souhaitent compenser leurs émissions de gaz à effet de serre, CarbÔmauges est un nouvel outil plus vertueux. En effet, jusqu'à maintenant les systèmes de compensation certifiés étaient très peu développés en France et dans la plupart des cas, les entreprises compensent leurs émissions avec des projets de plantations d'arbres à l'autre bout de la planète, sans avoir une réelle visibilité sur le suivi. Avec le dispositif CarbÔmauges, elles peuvent participer et financer un projet du territoire avec des agriculteurs identifiés.

Il ne s'agit donc pas d'une simple compensation carbone mais d'un projet composé de nombreux co-bénéfices environnementaux : limiter l'érosion des sols, développer la biodiversité, améliorer la qualité de l'eau et le cadre paysager. C'est aussi pour l'entreprise une bonne manière de sensibiliser son personnel avec une action concrète et locale.

En 2021, plusieurs entreprises du territoire se sont intéressées au projet au cours d'un webinaire spécifique puis de rendez-vous individualisés en fin d'année dans le but d'établir un partenariat. En novembre 2021, l'Office National de la Biodiversité a compensé les 26 tonnes de CO₂ de ses universités populaires de la Biodiversité grâce au dispositif CarbÔmauges.



LA TRANSITION COMMENCE PAR LA SENSIBILISATION

Changer d'Ère saison #3

Changer d'Ère est le rendez-vous annuel de la transition écologique de Mauges Communauté. Le principe de cet événement est de s'associer à une autre manifestation du territoire et ainsi changer de thème, de lieu et de public chaque année. Pour 2021, Mauges Communauté et la commune de Beaupréau-en-Mauges ont organisé la « Fête de la Nature et des Energies » sur le site de la Thévinière à Gesté.

600 visiteurs ont participé à ce temps familial et festif, pour s'interroger sur les usages de l'énergie, découvrir les énergies renouvelables et donner envie d'agir concrètement pour la transition énergétique. Un programme varié permettait aux spectateurs d'assister à des causeries pour mieux comprendre l'impact environnemental des énergies, de discuter avec des organisations qui œuvrent pour une énergie positive, de participer à de nombreux ateliers ludiques pour petits et grands ou simplement profiter des animations musicales et des spectacles.

La Fresque du Climat

La Fresque du Climat est un atelier convivial et collaboratif qui s'appuie sur le rapport du GIEC pour faire le lien entre les causes et les conséquences du changement climatique. En 2021, 90 élus du territoire et 25 agents de l'agglomération ont participé à un atelier Fresque du Climat, animé par Mauges Communauté.

Un partenariat avec le lycée Julien Gracq

En 2021, les services Gestion des déchets et Stratégie écologique et animation territoriale ont travaillé avec le lycée Julien Gracq de Beaupréau autour de la thématique « D'un éco-lycée à un éco-territoire, les lycéens s'engagent! ».

Les élèves ont travaillé par groupe à des actions à mettre en œuvre sur leur territoire avec un accompagnement des techniciens de Mauges Communauté. En mai 2021, une matinée de restitution des 9 projets s'est déroulée au lycée, en présence des élus de Mauges Communauté et de Beaupréau-en-Mauges. Cette matinée s'est clôturée par un échange. En septembre 2021, les élèves étaient invités à tenir un stand pour présenter leurs projets, au village des initiatives lors de la « Fête de la nature et des énergies ».

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, UNE ACTION TRANSVERSALE

- > La mobilisation des entreprises vers la transition écologique *voir Économie p.32*
- > Le Passeport vert pour le tourisme durable avec ôsez mauges voir Tourisme p. 38
- > La sensibilisation au Radon voir Solidarités-Santé p.50
- > La location et l'aide à l'achat de vélos à assistance électrique voir Mobilités p.26

- √ Poursuite de la mise en œuvre des actions du PCAET
- √ Lancement de deux appels à projets autour des initiatives en faveur de la transition écologique et sur l'agriculture et le climat
- √ Labelisation Cit'ergie et animation de la démarche collective
- √ Premières contractualisations pour CarbôMauges









56
spectacles dans 15 lieux
différents
sur tout le territoire



26 000 spectateurs



1 000 abonnés



Pass'Famille vendus

Comme pour beaucoup d'autres, 2021 fut une année tout autant éprouvante que réjouissante pour la culture et le patrimoine. Très impactés par le confinement et les mesures prises pour limiter la propagation du Covid 19, il a fallu ajuster au fur et à mesure le programme de Scènes de Pays et les autres actions développées par le service.

En plus de cette capacité d'adaptation et de réactivité du territoire, 2021 aura été marquée par la rédaction des lignes directrices pour la culture et le patrimoine dans la Feuille de route pour ces dix prochaines années.

UNE SAISON CULTURELLE SCÈNES DE PAYS ENCORE PERTURBÉE PAR LA CRISE SANITAIRE

Comme en 2020-2021, la saison 2021-2022 a débuté différemment, en raison du Covid-19, avec des jauges limitées, le port du masque et le contrôle du pass sanitaire obligatoire, l'interdiction des bars et autres moments conviviaux. Des mesures qui ont eu évidemment un impact sur la fréquentation et la venue du public au cours de la saison, occasionnant des taux de remplissage très variables. Avec, en plus, certaines habitudes qui ont pu changer comme le fait de ressortir, notamment le soir, ou encore des réservations plus tardives à quelques jours du spectacle.

Néanmoins, le public a été présent au cours de cette saison 2021-2022, avec plus 26 000 entrées, et des salles remplies de joie et de spectateurs ravis. Pour ne citer que ces rendez-vous sur la fin d'année 2021 :

- > une soirée pleine d'humour et de folie avec Les Franglaises à destination des mécènes et sponsors du projet Scènes de Pays ;
- > un très beau spectacle et projet de territoire avec le danseur Gervais Tomadiatunga ;
- > un rendez-vous en musique avec l'orchestre Symphonie Mosaïque et les acteurs économiques de la « Grande Vendée »...



LA DÉMARCHE PATRIMOINE SE CONCRÉTISE AVEC L'ARRIVÉE D'UN CHARGÉ DE MISSION DÉDIÉ

La démarche de fond menée sur le patrimoine des Mauges a pu reprendre un peu plus normalement en 2021. Progressivement, certains groupes de travail des communes ont pu continuer ou se lancer. Il en a été de même dans les relations avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles et la Région des Pays de la Loire.

L'arrivée d'un chargé de mission patrimoine en octobre 2021, au sein du service culture de Mauges Communauté, a permis de développer des actions directes et concrètes sur le territoire : la construction d'un lien durable avec les groupes et associations d'histoires locales, une liaison avec les Cahiers des Mauges, le lancement de projets sur le temps scolaire, la préparation d'un blog dédié au patrimoine...

LE CHAMP DES MUSIQUES ACTUELLES INVESTI

A l'image du travail engagé dans le champ du patrimoine, une démarche a débuté dans le domaine des musiques actuelles. Pour la mettre en route et fixer le cap, les élus de la Commission Culture se sont appuyés sur un groupe de travail, le collectif les Z'Eclectiques, le Pôle Régional des musiques actuelles et un questionnaire envoyé à tous les acteurs identifiés sur le territoire.

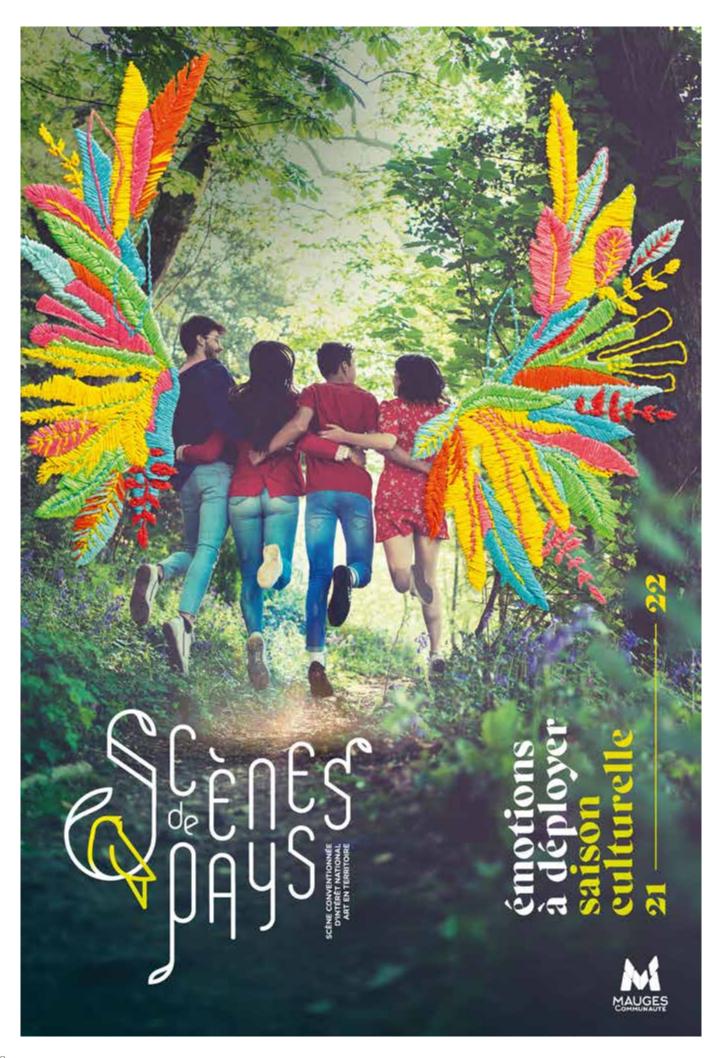
Le 26 octobre 2021, lors d'une journée organisée par le Pôle Régional des musiques actuelles au Théâtre Foirail à Chemillé / Chemillé-en-Anjou, une première rencontre a rassemblé une trentaine d'acteurs et élus concernés. C'est le début d'une série de réunions périodiques pour travailler ensemble sur les besoins et les attentes des acteurs, allant des répétitions à la scène.

PARLONS SPECTACLE!

Avec le soutien du Ministère de la Culture, dans le cadre du programme national de numérisation et de valorisation des contenus culturels, une websérie de six épisodes a été réalisée sur Scènes de Pays et le spectacle vivant : C'est quoi un artiste ? À quoi sert un spectacle ? Connaissez-vous les mots cintre, guinde... ? Comment se prépare la saison ? Les coulisses du spectacle...

Six vidéos ludiques et pédagogiques à découvrir sur <u>scenesdepays.fr</u>

- √ Développement et élargissement des publics et partenaires Scènes de Pays, à travers des actions de sensibilisation et des rencontres autour des spectacles.
- √ Définition et démarrage des premières actions sur le patrimoine à l'échelle de Mauges Communauté : entre le patrimoine et l'économie, l'aménagement, l'éducation ... entre les différents porteurs de projets.
- √ Animation et consolidation du réseau des musiques actuelles et réponse à un des premiers enjeux identifiés par les acteurs : leur accompagnement par une personne ressource.









doses de vaccin administrées

1825
personnes âgées
accompagnées



340

personnes

en situation de handicap

accompagnées



1 200 participants à Soli'MAUGES L'année 2021 a été marquée par la vaccination anti-covid 19. En effet, face une situation totalement inédite sans aucune visibilité, la vaccination était annoncée alors par le gouvernement et les autorités de santé comme le grand espoir d'éradiquer la pandémie pour revenir à une situation « normale ». Les élus ont pris alors la décision de répondre favorablement à la sollicitation du préfet et de l'ARS d'ouvrir un centre de vaccination dans les Mauges dès le 12 janvier 2021. Cette crise sanitaire du COVID-19 a constitué un rappel salutaire à la nécessité de mettre la question des solidarités et de la santé au cœur nos politiques.

L'ORGANISATION DU CENTRE DE VACCINATION COVID-19 DES MAUGES

Le service Solidarités-Santé a reçu la mission d'organiser la vaccination anti-covid 19 de la population des Mauges. Cette organisation a mobilisé dans un premier temps l'ensemble des services de Mauges Communauté durant les premiers mois de l'année 2021 (24 agents) et dans un second temps, 31 intérimaires pour la gestion du standard téléphonique pour la prise de rendez-vous, puis sur des temps de présence au centre de vaccination. La coordination du centre de vaccination a, quant elle, été menée jusqu'au 16 mars 2022, date de fermeture du centre de vaccination. Cette mobilisation a fortement impacté l'activité du service.

Au-delà de cette mission, ce sont plus de 300 professionnels de santé qui se sont mobilisés pour faire fonctionner le centre de vaccination.

- > 118 903 doses de vaccins ont été administrées dont 267 vaccinations pédiatriques. 180 doses ont été administrées la première semaine du 18 au 22 janvier 2021, et au plus fort de l'activité 4 671 doses administrées dans la semaine du 7 au 12 juin 2021.
- > 31 498 appels téléphoniques ont été traités au centre d'appel. Au plus fort de l'activité, 4 868 appels ont été reçus dans la même journée, le 13 juillet, il y avait alors 5 personnes au centre d'appel.

Le dispositif a coûté 590 000 € pour 14 mois de fonctionnement, dont 460 000 € pris en charge par l'ARS, 10 000 € par la Région Pays de la Loire et 120 000 € par Mauges Communauté. Cette aventure collective a permis de renforcer les liens avec les professionnels de santé et de devenir un acteur incontournable auprès de l'ARS.

UNE POLITIQUE DE SANTÉ ACTIVE AVEC UN ACCENT SUR LA PRÉVENTION

L'année 2021 a permis la poursuite des objectifs du Contrat Local de Santé (CLS) avec la mise en place d'actions concrètes.

- > Du 11 au 15 octobre, une semaine d'actions pour promouvoir les métiers du soin, en tension sur notre territoire, auprès des jeunes générations et des demandeurs d'emplois;
- La poursuite d'une campagne de sensibilisation sur la qualité de l'air et du radon sur les communes de Sèvremoine, Orée-d'Anjou et Montrevault-sur-Èvre. L'analyse des résultats est prévue pour 2022. Le dispositif sera déployé sur trois autres communes pour l'hiver 2022-2023;
- La mise en place d'actions sur la santé mentale d'une part via la mise en œuvre du Dispositif d'Orientation Santé Mentale Insertion qui vise à proposer une évaluation / orientation aux personnes en situation de précarité présentant des signes de fragilités psychiques nécessitant une prise en charge temporaire spécifique et d'autre part le développement des compétences psycho-sociales des jeunes (prévention des comportements à risques).

UNE COORDINATION DE PROXIMITÉ POUR LES PERSONNES AGÉES ET LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le CLIC et CLH ont poursuivi leur accompagnement auprès du public âgé de plus de 60 ans et des personnes en situation d'handicap malgré la situation sanitaire. Le partenariat étroit avec les acteurs du territoire a permis de faire face aux difficultés liées aux confinements et à l'adaptation des services face au virus.

La réalisation de l'évaluation interne a mis en lumière le travail réalisé par le service CLIC ainsi que la satisfaction des usagers et des partenaires sur ce service.

- > 1825 personnes âgées ont été accompagnées par l'équipe du CLIC dont 740 nouvelles personnes.
- Les demandes d'information représentent
 77 % de l'activité.
- > Le nombre de situation de label 3 est en hausse de 15 %.
- > 340 personnes en situation de handicap ont été accompagnées par le référent handicap dont 231 nouvelles personnes.

Le CLH a, par ailleurs, accompagné 340 personnes en situation de handicap dont 231 nouvelles personnes en 2021. Les demandes sont en augmentation. Ceci traduit une maturité du CLH qui est aujourd'hui clairement identifié par les partenaires.



DES ACTIONS COLLECTIVES DE PRÉVENTION ET DE MAINTIEN DU LIEN SOCIAL

L'animation du réseau de partenaires et la mise en place d'actions collectives de prévention et de maintien du lien social sur le territoire sont également une mission importante du CLH et du CLIC. Ainsi, les trois groupes de travail du CLH (Adultes et Vieillissement/ Emploi et insertion professionnelle/ Enfance et Jeunesse) ont pu être réunis et ont engagé des actions telles que :

- > une action de formation/ sensibilisation pour permettre la montée en compétences des professionnels intervenant auprès des enfants en situation de handicap;
- > un webinaire à destination des entreprises du territoire sur l'emploi des personnes en situation de handicap;
- > l'organisation du DUODAY;
- > des actions collectives auprès des aidants : après-midi Bien-être à Beaupréau-en-Mauges ; théâtre tout public «Je suis l'autre» Compagnie Ergatica ; spectacle TOUS AIDANTS à Champtoceaux / Oréed'Anjou ; Bistrot Mémoire à Beaupréau / Beaupréau-en-Mauges.

SOLI'MAUGES POUR CULTIVER LA SOLIDARITE

L'année 2021 a été consacré également à la reconduction de Soli'MAUGES. Afin de maintenir cet évènement malgré les restrictions sanitaires, sa formule a été adaptée. Cette 2e édition de Soli'MAUGES s'est déroulée du lundi 21 juin au lundi 28 juin 2021, autour de 3 temps forts :

- > 3 rendez-vous culture grand public;
- > 30 représentations auprès de 31 structures de santé liées à la perte d'autonomie et au handicap qui ont bénéficié au total à 1 200 participants;
- > 5 vidéos thématiques diffusées sur les réseaux sociaux chaque jour de la semaine. Ces vidéos grand public ont permis d'aborder 5 thèmes (l'alimentation, l'activité physique, le vivre ensemble, l'accès à la culture, le soutien aux aidants) vecteurs de bien-être physique et psychologique et de mettre en lumière les initiatives existantes sur le territoire.

Pour organiser cette semaine solidaire, Mauges Communauté s'est associée à des établissements et associations qui œuvrent dans les domaines du handicap et/ou de la perte d'autonomie. Cette action a été menée par le service en partenariat étroit avec le service culture et le service communication-évènementiel.

- √ Evaluation du Contrat Local de santé.
- √ Définition des priorités de santé pour le territoire pour les 5 ans à venir. La signature du CLS 2 est attendue pour le printemps 2023.
- √ Réalisation de l'évaluation externe du CLIC.
- √ Réflexion sur la coordination du CLH et CLIC avec les nouveaux dispositifs.
- √ Réalisation d'une étude dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet social d'accueil des gens du voyage à l'échelle territoriale.









29 M€

d'investissements programmés dans l'Accord triennal 2022 -2024 avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne



2029

Année de convergence des tarifs eau et assainissement



10 283

appels d'usagers accompagnés



de boues traitées dans le cadre des mesures anti-Covid À travers la mise en œuvre de grands piliers, le service de l'eau et de l'assainissement a progressé en 2021 malgré un contexte sanitaire toujours perturbant. L'élaboration de la première feuille de route du service a permis de consolider les attentes politiques sur la thématique de l'Eau. La validation d'une nouvelle organisation et le lancement de recrutements ont confirmé l'ampleur des besoins et des attentes du territoire sur les sujets eau et assainissement.

Le travail avec les partenaires s'est intensifié avec l'engagement de Mauges Communauté dans un accord triennal avec l'Agence de l'Eau, symbole fort de son ambition et de l'urgence à agir.

LE SERVICE S'ORGANISE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES USAGERS

Une structuration de service engagée

L'année 2021 a permis au service de se doter de moyens humains conséquents et nécessaires avec la validation d'une nouvelle organisation affichant 35 postes supplémentaires au 38 initiaux. Le bilan est de 16 nouveaux arrivants en 2021. Ce souhait de structuration s'est accompagné d'une volonté de repolarisation et de centralisation de la direction du Grand Cycle de l'Eau qui se fera dans de nouveaux locaux.

La cellule Contrôles et Conseils s'est organisée pour avoir la capacité de réaliser l'ensemble des contrôles d'assainissement collectif et non collectif en régie. Les objectifs sont de répondre aux usagers du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) concernant les demandes de contrôles dans le cadre de la vente des biens mais aussi d'apporter un accompagnement dans les démarches de mise en conformité des systèmes d'Assainissement Non Collectif (ANC). La cellule répond également aux demandes de branchements aux réseaux d'Assainissement Collectif (AC) dans le cadre d'une vente immobilière ou de la vérification du bon raccordement d'une construction neuve, par exemple.

Le service Exploitation a été mobilisé toute l'année sur plusieurs opérations conséquentes de renouvellement d'équipements ou de réparation d'urgence. Il a également repris en régie la gestion de deux systèmes d'assainissement sur la commune déléguée de Valanjou, exploités jusqu'au 31 décembre 2020 dans le cadre d'une délégation de service publique.

Le pôle Administratif, composé de 4 nouveaux 4 agents arrivés fin 2020, a été formé au domaine d'activité spécifique du service de l'eau et de l'assainissement en 2021. Un travail de « rattrapage » de la facturation de l'activité réalisée en régie au cours de l'année 2020 a également été accompli. Ces actions ont permis de consolider les pratiques et d'affiner l'organisation de l'équipe, avec notamment la mise en œuvre de procédures et d'un dialogue permanent favorisant la cohésion de l'équipe.

Avec la montée en charge progressive des missions, une organisation par binômes a été mise en œuvre pour assurer et garantir la continuité de service. Les binômes s'articulent par thématique et un agent est dédié à la gestion des subventions (poste partagé avec le Sidaep Mauges Gâtines). Le dernier trimestre 2021 a été dédié à une opération de rattrapage des taxes de raccordement non facturées avant le transfert de compétence, soit sur les années de 2016 à 2019. Cette action a permis de générer environ 700 000 € de recettes.

- > 1659 contrôles sur l'AC
- > 150 branchements neufs en eaux usées et/ ou eau potable
- > 110 interventions de débouchages réseaux
- > 2000 systèmes ANC contrôlés

Une adaptation au contexte sanitaire

La pandémie COVID-19 a fortement impacté l'activité du service et a demandé des adaptations, notamment sur la gestion des boues de stations d'épuration, conformément aux arrêtés ministériels interdisant l'épandage de boues non hygiénisées. Toutes les boues liquides habituellement épandues avant 2020 ont donc fait l'objet d'une déshydratation puis d'un envoi en centre de compostage. Ce sont 5477 m³ de boues provenant de 12 stations d'épuration sur tout le territoire qui ont ainsi été traités. Ces opérations ont représenté un coût de 191 K€ dont 60,5 K€ subventionné par l'AELB à titre exceptionnel. Cette problématique perdurera en 2022 à minima, sans subvention possible.

UN NOUVEAU DÉLÉGATAIRE POUR L'EAU POTABLE

Après l'abandon de la procédure de consultation en lien avec l'exploitation du service d'eau potable en 2020, Mauges Communauté a relancé une nouvelle procédure de mise en concurrence qui a abouti fin 2021 à l'attribution d'une concession de 8 ans pour un chiffre d'affaires estimé d'environ 60 M€ à l'entreprise SAUR.

La fin d'année a été marquée en conséquence par une forte activité de relation avec les usagers. Un important volume d'appels téléphoniques a été pris en charge par l'équipe administrative.

UN ACCORD TRIENNAL SIGNÉ AVEC L'AGENCE DE L'EAU

2021 est marquée par l'élaboration du Plan Pluriannuel d'Investissement sur les dix prochaines années sur le territoire de Mauges Communauté. Cet outil d'aide à la décision a permis à la collectivité de préparer le premier Accord triennal de programmation avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour les investissements liés à la réhabilitation des réseaux d'assainissement sur 2022-2024.

Pour pouvoir assumer sereinement la réalisation et le financement de ces actions, une stratégie d'évolution tarifaire a été mise en place au service d'une meilleure gestion patrimoniale, dans le but de la préservation des ressources du territoire.



LES OPÉRATIONS MARQUANTES EN 2021

Réhabilitation de réseaux : travaux de mise en séparatif

- Le Fief-Sauvin / Montrevault-sur-Èvre,
 Le Bourg 800ml de réseaux EU et 115
 branchements
- La Chaussaire / Montrevault-sur-Èvre,
 Le Bourg 620ml de réseaux EU et 86
 branchements
- > Bouzillé / Orée-d'Anjou, Rue d'Anjou 365ml de réseaux EU et 18 branchements
- Landemont / Orée-d'Anjou, Rue de la Paix,
 Rue de l'église 365ml de réseaux EU et
 59 branchements
- > Réhabilitation de stations d'épuration
- Mise en service de la nouvelle station d'épuration de Tillières / Sèvremoine -1000 équivalents habitants
- Début des travaux de la nouvelle station d'épuration de Neuvy-en-Mauges / Chemillé-en-Anjou - 750 équivalents habitants.
- Début des travaux de la nouvelle station d'épuration de Drain-Liré / Orée-d'Anjou -3800 équivalents habitants.

Extension de réseaux

Dans le cadre de la protection de la ressource des captages pour la station d'eau potable à Champtoceaux / Orée-d'Anjou, secteur Le Cul du Moulin, 390 ml de réseau gravitaire, un poste de refoulement avec 1100 ml de refoulement, 18 branchements.

Réseaux d'eau potable

- Renouvellement d'environ 3750 ml de conduite sur 2 opérations pour résoudre une problématique de Chlorure de Vinyle Monomère.
- > Travaux de réhabilitation de réseaux en amont de projets d'aménagement de voirie, comme dans le bourg du Fief-Sauvin, de la Salle-et-Chapelle-Aubry ou encore de Beaupréau.
- > Travaux d'extension de réseaux pour des lotissements ou des travaux de dévoiement de réseaux en partie privée.

- √ Lancement des travaux d'aménagement des anciens locaux de l'imprimeur ICI dans la zone Dyna Ouest à Beaupréau / Beaupréau-en-Mauges pour accueillir le service.
- √ Eau potable : poursuite des études sur le projet de sécurisation du secteur de Champtoceaux / Oréed'Anjou pour un engagement des travaux prévu en 2023.
- √ Mise en service des nouvelles stations d'épuration de Neuvy-en-Mauges / Chemillé-en-Anjou et de Drain-Liré / Orée-d'Anjou.





4,5 M€de travaux
de renforcement
de la digue



Le niveau de la Loire en crue était à

5,02 mètres

en février 2021 à l'échelle de Montjean-sur-Loire à Mauges-sur-Loire Mauges Communauté est titulaire de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondation » (GEMAPI), ayant pour objectif l'atteinte du bon état des masses d'eau du territoire d'une part (GEMA), et une bonne gestion et prévention du risque inondation d'autre part (PI). Concernant la GEMA, l'agglomération a transféré cette compétence à l'ensemble des syndicats de bassin versant du territoire, pour une gestion plus pertinente et efficace.

Concernant la PI, Mauges Communauté est gestionnaire du système d'endiguement de Montjean-sur-Loire à Saint-Florent-le-Vieil, dont la gestion a été déléguée à l'Etablissement Public Loire, intervenant déjà sur l'ensemble du linéaire du fleuve.

DES CONTRATS TERRITORIAUX, OUTILS POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Pour atteindre l'objectif du bon état des masses d'eau fixé par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), les syndicats de bassins versants mettent en place des actions inscrites notamment dans des Contrats Territoriaux Eau (CT-Eau), en partenariat avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le conseil régional des Pays de la Loire, permettant d'accéder à un appui financier important. Ces actions permettent de restaurer les habitats naturels aujourd'hui dégradés, et favorisent ainsi la préservation de la biodiversité des écosystèmes aquatiques.

En 2021, le Syndicat Mixte des Bassins Èvre - Thau - St Denis - Robinets - Haie d'Alot (SMiB) et le Syndicat Loire Aval (SYLOA) ont entamé le processus de renouvèlement de leur CT-Eau, dans le but de mettre à jour leurs objectifs et les actions à mener. Le Syndicat Layon Aubance Louets (SLAL) a lui finalisé son nouveau CT-Eau fin 2021, pour permettre une application dès 2022. Mauges Communauté a accompagné l'élaboration de ces contrats tout au long de l'année.

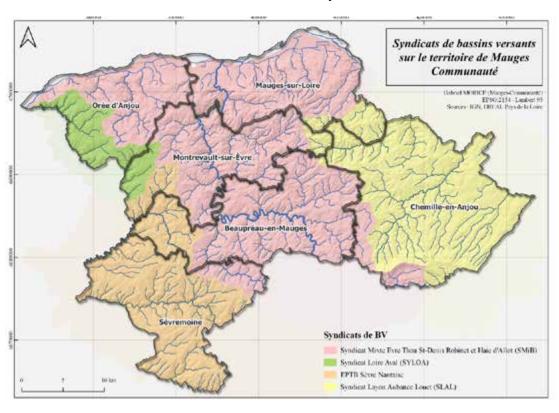
De son côté l'Établissement Public Territorial du Bassin (EPTB) de la Sèvre Nantaise a initié les actions de son CT-Eau (révisé en 2020) en débutant à l'amont de son bassin versant cette année.

PRÉVENTION DES INONDATIONS : UN PROGRAMME D'ACTIONS AMBITIEUX

En 2021, Mauges Communauté a été intégrée au « Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) des Vals d'Authion et de la Loire », porté et animé par l'EP Loire. Cet outil permet de débloquer des financements de l'État pour un ensemble d'actions concernant toutes les facettes de la prévention du risque (communication et sensibilisation, réduction de vulnérabilité, surveillance, gestion des écoulements, travaux de confortement des ouvrages, etc.). Les actions du PAPI sur le territoire de Mauges Communauté ont été chiffrées à environ 6,3 M€ (53 M€ sur l'ensemble du territoire du PAPI).

La majeure partie de cet investissement sera mobilisée pour le confortement du système d'endiguement de Montjean-sur-Loire à Saint-Florent-le-Vieil / Mauges-sur-Loire, à travers le Programme Global de Fiabilisation (PGF), visant à relever le niveau de sûreté de T3 (crue de 4,70 m) à T80 (crue de 6,45m). Pilotée par l'EP Loire, la phase d'avant-projet de ce programme a été menée par le bureau d'étude SCE en 2021, pour aboutir à un programme de travaux détaillé, sur les points de faiblesse identifiés de la digue, pour un budget total d'environ 4,5 M€. Le PGF sera initié en 2022, jusqu'en 2026, avec les premiers travaux prioritaires prévus pour 2023.

En février 2021, la Loire a connu sa crue la plus importante depuis 2004, entrainant de nombreux désordres sur la digue, certains ayant nécessité des interventions d'urgences de la part de Mauges Communauté, avec l'appui de l'EP Loire. Le PGF permettra de limiter l'occurrence de ces dysfonctionnements, même lors de crue majeure comme en 2021.



- √ Finalisation de l'élaboration des CT-Eau, lancement des actions associées ou poursuite du déploiement de contrats initiés en 2020 avec Mauges Communauté en appui.
- √ Lancement des études Hydrologie-Milieu-Usage-Climat (HMUC) par les Syndicats de bassins.
- √ Finalisation de la révision du PPRi « Vals de Chalonnes à Orée d'Anjou ».
- √ Instruction et approbation du PAPI des Vals d'Authion et de la Loire.
- √ Finalisation de travaux débutés en 2021 et démarrage du Programme Global de Fiabilisation de la digue.





96 kg/hab

d'ordures ménagères collectées



109 kg/hab

de collecte sélective : emballages, verre, papier



42 000

marquages au sol réalisés à l'occasion du déploiement des bacs emballages 2021 a vu l'arrivée des nouveaux élus et leur immersion dans la thématique de gestion des déchets. Une année clé de concertation pour engager la définition des 6 prochaines années en matière de prévention.

UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION AFFIRMÉE

L'année 2021 a été marquée par la construction des actions du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) avec les techniciennes et techniciens du service gestion des déchets ainsi que les élus de la politique de gestion des déchets. Des moyens humains et financiers ont été associés aux actions. Les partenaires ont été consultés. La Commission Consultative d'Évaluation et de Suivi (CCES), réunie pour la première fois, a donné un avis favorable à la mise en œuvre du plan.

Un univers visuel autour de la prévention des déchets a été créé pour accompagner la consultation du public qui aura lieu début d'année 2022.

Contrairement aux animations scolaires qui se sont déroulées normalement, un nombre conséquent d'animations grand public n'a pas pu se tenir en raison des restrictions liées à la crise sanitaire.

En outre, pour la première fois, la prévention des déchets, avec le service stratégie écologique et animation territoriale à ses côtés, s'est associé au projet d'année proposé à une classe de seconde du Lycée Julien Gracq par deux professeurs motivés. L'objectif : monter un projet de transition écologique en lien avec le territoire.

Des actions ont également été réalisées dans le cadre du plan d'actions économie circulaire.

- > Concer'To : participation et accueil du groupe à l'échelle régionale sur le thème : retour au sol de la matière organique.
- > Construction de l'appel à projets en lien avec la transition écologique.

Une communication spécifique sur les végétaux a été créée : une page Internet « nourrir la terre », un flyer... Les associations de mise à disposition de broyeurs à végétaux ont été réunies deux fois pour identifier les opportunités et les freins pour continuer de se déployer à l'échelle des Mauges.

UN SERVICE DE COLLECTE EFFICACE

L'année 2021 marque la fin du déploiement des bacs emballages acté en 2020 dans le cadre du renouvellement du marché de collecte. Ainsi, 35 nouveaux bourgs ont été équipés, soit environ 21 000 bacs. Cette opération de distribution aura permis de communiquer sur les consignes de tri rappelées obligatoirement à chaque usager avant la livraison du bac et par le biais d'un adhésif situé sur chaque couvercle de bac. Cette distribution aura par ailleurs été accompagnée par le traçage d'environ 42 000 marquages pour indiquer le lieu de présentation des équipements sur le trottoir.

Au-delà de ce déploiement, tous les plannings de collecte ont été modifiés pour permettre une collecte simultanée des ordures ménagères et des emballages. La collectivité a enregistré une augmentation du tonnage d'emballages total collecté de 6,12 % avec un taux de refus globalement stable.

Le renouvellement de marché couplé à la distribution des bacs emballages a permis une diminution du coût de collecte des emballages puisque le prix est devenu forfaitaire et n'est plus basé sur les tonnes collectées.

NOUVEAUX PRINCIPES DE LA REDEVANCE INCITATIVE ACTÉS

Afin de revenir progressivement à un équilibre budgétaire et d'ajuster les principes du financement du service pour le rendre toujours plus incitatif, le conseil communautaire a acté les nouveaux principes de la redevance incitative en octobre 2021.

Afin de rendre lisible le coût du service des déchèteries, une part variable sur le nombre de passages sur les déchèteries a été décidé.

Une autre nouveauté a été ajoutée. Elle consiste, comme pour la facturation du service d'eau, en l'instauration de tranches de consommation dans la part incitative sur les levées des bacs ordures ménagères et les passages en déchèterie. L'application de ces tranches se fait sur une période complète de facturation soit du 1^{er} mai de l'année N au 30 avril de l'année N+1.

UN NOUVEAU SITE DU RÉSEAU DES DÉCHÉTERIES RÉHABILITÉ

En juillet 2016, le conseil communautaire a acté le projet d'évolution du réseau des déchèteries. Le premier site à avoir été réhabilité est celui de Saint-Laurent-des-Autels, commune déléguée d'Orée-d'Anjou. Après 6 mois de fermeture, la nouvelle déchèterie de Saint-Pierre-Montlimart, commune déléguée de Montrevault-sur-Èvre a été rouverte au public le 28 juin 2021. L'organisation du site a été revu afin de faciliter l'accès des usagers et de clairement identifier les lieux de dépôts des différents déchets.

L'année 2021 a permis de relancer la réhabilitation de la déchèterie de Melay, commune déléguée de Chemillé-en-Anjou, l'une des plus fréquentée du territoire.



- √ Travaux sur le site de la déchèterie de Melay / Chemillé-en-Anjou fin 2022-début 2023.
- √ Étude sur la pertinence d'une collecte mixte porte à porte et apport volontaire pour les ordures ménagères et les emballages.
- √ Application des nouveaux principes de redevance actés par le Conseil communautaire.

www.maugescommunaute.fr



1 rue Robert Schuman – La Loge - CS 60111 Beaupréau – 49602 Beaupréau-en-Mauges Cedex

02 41 71 77 10 // contact@maugescommunaute.fr